



https://lib.uliege.be https://matheo.uliege.be

Mémoire de fin d'études: "Le musée Royal de Mariemont : Histoire des projets 1961-1986

Auteur: Robert, Elisa

Promoteur(s): Houbart, Claudine; Cohen, Maurizio

Faculté: Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique: 2023-2024

URI/URL: http://hdl.handle.net/2268.2/19684

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



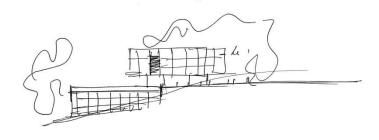
Université de Liège – Faculté d'architecture

Le musée Royal de Mariemont :

Histoire des projets.

1961-1986

Annexes



Travail de fin d'études présenté par **Elisa Robert** en vue de l'obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de Claudine Houbart et de Maurizio Cohen

Table des matières

Annexe 1 : Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué	4
Annexe 2 : Programme de reconstruction du Musée de Mariemont	
Annexe 3 : Premier jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961	10
Annexe 4 : Jeu de plans réalisé par Pierre Vago le 13/10/1961	16
Annexe 5 : Second jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961	24
Annexe 6 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du premier projet datant de 1962	30
Annexe 7 : Jeu de plan du premier projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 25/09/1962	32
Annexe 8 : Etude réalisée pour le ministère des Travaux Publics le 13/03/1963	38
Annexe 9 : Procès-verbal de la réunion de la commission administrative du Domaine de Mariemont du 2/05/1963	40
Annexe 10 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du second projet	44

Annexe 11 : Jeu de plans du second projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 1963	48
Annexe 12 : Jeu de plan du troisième projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 24/02/1965	60
Annexe 13 : Programme des besoins du Musée Royal de Mariemont	66
Annexe 14 : Modification de fonction, d'appartement en bureaux, 03/09/1965	72
Annexe 15 : Proposition d'aménagements divers à l'intérieur du Domaine de Mariemont, 24/04/1973	74
Annexe 16 : Extension du sous-sol de l'aile de la conservation, 10/1977	78
Annexe 17 : Evolution de l'aménagement du puis de lumière du musée souterrain	80
Annexe 18 : Evolution de l'aménagement de la cafétaria	82

Annexe 1 : Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué.

Document provenant du FADMRM (Législation – Testament de R. Warocqué), AMRM.

Extrait du testament mystique de Monsieur Raoul Warocqué.

Legs particuliers.

Je donne et lègue:

I.-

II.-

III .- a l'Etat Belge:

A - Le vase decouvert a Herstal se trouvant actuellement au Château de Mariemont.

B.- Io Le château de Mariemont, dans l'etat ou il se trouvera au jour de mon décès, y compris tout le mobilier, les livres, les collections de monnaies, les objets d'art, les autographes, les tableaux, l'argenterie et toutes les collections, exception faite uniquement des vins, liqueurs, provisions de menage, sommes de monnaie ayant cours legal, billets de banque, l'onds publics, actions, obligations, creances et droits incorporels de toute nature et a l'exception aussi de tout ce dont je l'erais l'objet d'autres leggs.

2°- Le parc entourant le château dans l'état ou il se trouvera au jour de mon depès, y compris les serres, les objets d'art, le potager et les bâtiments.

Le parc est plôturé par les murs et les grilles d'entree et a une contenance de quarante hectares environ.

3º L'avenue qui part de la route a l'entrée principale du pare, les terrains longeant cette avenue de chaque côté sur une profondeur de trente cinq mètres environ, suivant plan ciannexé portant ma signature et la mention " annexe a mon testament mystique".

Tous ces biens seront designes sous la demommination : " Domaine de Mariemont".

Le legs repris sous la lettre B ci-desaus est fait aux conditions suivantes:

- a) De ne jamais aliener les biens
- b) De leur conserver après mon deces, le caractère, la destination, le cachet et l'aspect qu'ils auront eus durant ma vie.
- c) B'entretenir et de faire entretenir le tout à partir de mon décès
- D) De ne jamaia transformer, ni le parc, ni l'avenue ainsi que les terrains attenants, a cette dernière en terrains à bâtir.
 - e) De ne jamais deboisser le parc
- r) De permettre au public la visite du château, des collections, du parc, et des serres, suivant un réglement à élaborer par la Commission administrative ci-après constituée et soumis à l'approbation de l'Etat.
- g) De rappeler le present legs au moyen de plaques pommémerotives placées à chaque entree du parc et sur la facade du château; ces plaques rappelleront aussi les noms des membres de ma famille avec la date de leur naissance et de leur decès.

h) Agreer la Commission administrative dont les membres sont designés ci-après, avec faculté pour l'Etat de l'augmenter de nouveaux membres s'il le juge à propos.

Je désigne les membres de cette commission et la divise en sections comme suit:

Chine, Japon et Irient: Mr Florimond Hankar, Directeur Genéral a la Caisse d'Epargne demeurant rue du Fossé aux Loups à Bruxelles.

Antiquités, Grecques, Romaines et Egyptiennes: Mr Frantz Cumont, membre associé de l'Institut de France.

Porcelaines de Tournai: Madame Leon Guinotte prenommee
Bibliothèque et reliures: Mr Richard Schellinckx, ci-apres
nommé.

Autographes ς Mr George van der Meylen demeurant a Bruxelles rue Crespel.

Monnaies: ur Schellinckx prenommé

Salle des fouilles: Mr le Baron de Loé, conservateur au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

Château, mobilier, parc, serres, extérieur et tout ce qui n'est pas specialement designé ci-dessus: Mr Léon Guinotte prenommé et Jules Meriot, mon Regisseur.

Les Membres ci-dessus designes par moi sont nommes a vie, ils devront des leur entree en fonctions, respectivement designer leur successeur après s'être assures de son acceptation et toujours ainsi de suite.

N'appartiendra à l'Etat d'assurer la succession des membres qu'il aurait juge opportun de désigner. La Commission administrative pourra notamment louer, exploiter ou faire exploiter les serres, bois et potager eq concéder le droit de chasse, le produit de cette exploitation sera affecté a due concurrence aux frais d'extretien du Domaine.

Elle proposera a l'agrément de l'Etat la nomination des collaborateurs retribués dont le concours sera indispensable a la conservation et a l'administration des blens legues.

J'exprime le desir que chaque fois que faire se pourra la preférence soit donnée aux membres actuels ou anciens de mon personnel.

Les fonctions de Membre de la Commission administrative seront gratuites. Ils auront ainsi que leur conjoint la faculté de loger au Château suivant accord a intervenir entre eux. Il y aura ilcompatibilité entre les fonctions de membre de la commission administrative et celle de membre au personnel retribué.

J'entends que la stricte observations des conditions ci-dessus enumerees n'est pas pour moi la cause determinante du présent legs, mais c'est l'expression de mon plus intime désir et de prie instamment l'Htat de la respecter dans la plus large mesure possible.

J'exprime le voeu qu'apres noi la sepulture et les corps des membres de ma famille se trouvant actuellement au cimetière de Morlanwelz et le mien soient transfères dans le parc même de Mariemont; à cet effet, si ce veu est executé, je donne et lègue à l'Etat une somme de cinquante mille francs dont l'excedent s'il y en a, pourra être employe a l'entretien des biens legués.

Le legs fait ci-dessus à l'Etat sublettera B est à charge par lui de supporter la servitude minière grevant les biens legués. Si pour une cause quelconque l'Etat Belge n'acceptait pas ou ne pouvait accepter, le legs ci-dessus sub lettera B, il sera recueilli par la Province du Mainaut à laquelle je donne et legue subsidiairement tous les biens faisant l'objet du dit legs, aux mêmes conditions et charges que celles imposees à l'Etat et en outre à charge de payer les droits de succession.

Je veux que les legs faits ci-dessus à l'Etat Beige ne sortent leurs effets et ne puissent recevoir leur execution qu'a partir du jour de la restauration d'un Gouvernement Matinal en Belgique et je déclare expressément revoquer les dits legs de même que la disposition eventuelle prise par moi en faveur de la Province du Mainaut, au cas ou, a la suite des évenements actuels, la Belgique viendrait a perdre definitivement son independance et demeurerait sous la domination d'une puissance étrangère, auquel cas j'endends, pour autant que de besoin, que l'objet des dits legs accroisse à mon ou mes legataires universels.

IV.-...

Annexe 2 : Programme de reconstruction du Musée de Mariemont

Document provenant du FADMRM (10.15.02 Reconstruction – Programme des besoins), AMRM.

L'incendie qui dévasta la partie centrale du Nusée de Mariemont le 25 décembre 1960, en a heureusement épargné les ailes: celles-ci, construites en 1909 par Raoul Barocqué en matériaux solides ont résisté aux flammes. Il en va de même pour la plus grande partie du sous-sol du bâtiment central. Dans ces conditions, il a paru à l'Administration des Travaux Publics que devaient être conservés les deux ailes et le sous-sol, car les fondations de l'ensemble du bâtiment semblent, d'après les premiers sondages, en bon état.

J'ai donc l'honneur de soumettre le projet de reconstruction et les principes de réaménagement du bâtiment central du Musée, étant entendu que la destruction des salles de réception de l'ancien château permettent d'envisager une distribution toute nouvelle: ce ne sera plus un château, mis un musée.

I. Sous-sol:

L'ensemble du sous-sol, à l'exception d'un accès latéral destiné au personnel du Musée ainsi que les dépendances mises à sa disposition et l'atelier de menuiserie, deviendra espace muséal. La partie occidentale, déjà partiellement aménagée auparavant et remarquable pour l'enfilade de ses voûtes, sera conservée mais amplifiée. D'autre part, la partie orientale, jusqu'ici constituée de réduits servant à divers ateliers et à des réserves, formera une enfilade de salles, accrue à l'extrémité septentrionale d'une nouvelle salle destinée à régulariser l'aspect symétrique de la façade.

Tout le sous-sol, y compris les ailes, sera consacré aux antiqui-

tés méditerranéennes et nationales, ces dernières allant de la période protohistorique jusqu'à l'époque contemporaine.

Le public accédera au sous-sol par le centre, du côté ouest. Une salle de "dispatching" lui permettant de s'orienter sera établic au dutre de gravité du sous-sol. Deux escaliers de service, un ascenseur et un monte-charge le desserviront d'autre part.

II. Res-de-chaussée:

La totalité du res-de-chaussée sera consacré au Musée, à l'exception de toute la partie nord où se développera le complexe de la bibliothèque: ce dernier disposera de locaux plus étendus comprenant une nouvelle salle de lecture, un bureau important et une salle des fichiers et des périodiques, ainsi qu'un vestiaire avec toilettes. La surface muséale sera augmentée considérablement, étant donné le fait déjà signalé de l'utilisation en musée des salles de réception de l'ancien château et la transformation en salles de musée de l'ancienne terrasse occidentale, dite "terrasse aux canons", située entre les deux ailes primitives. Cette dernière sera entièrement consacrée à l'art d'Extrême-Orient et sera prolongée par l'actuelle salle des porcelaines de Chine. Ce qui servait de res-de-chaussée de l'ancien château servira pour les industries d'art: porcelaines de Tournai et de Bruxelles, dentelles, dinanderies, armes, etc.

III. Premier étage:

Un escalier monumental à double volée, partant du hall d'entrée dans l'axe de celui-ci, mènera à un vaste palier qui pourra servir de hall de réception, duquel on aura accès d'une part à la salle de conférence et aux annexes de réception, et d'autre part au complexe des bureaux et à la salle d'inventaire. Ainsi, tout le premier étage participera à la vie du Musée.

IV. Deuxième étage:

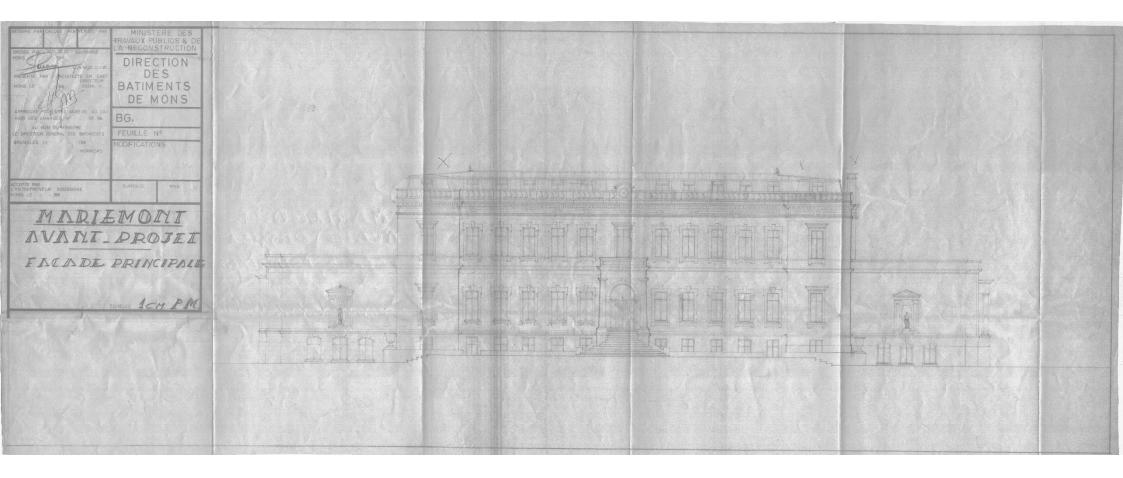
La plus grande partie du deuxième étage sera aménagée pour recevoir les réserves d'objets et de vitrines, ainsi qu'un atelier de restauration et un atelier photographique; le monte-charge, partant du sous-sol, y aboutira. La partie méridionale de cet étage sera réservée à l'appartement du conservateur.

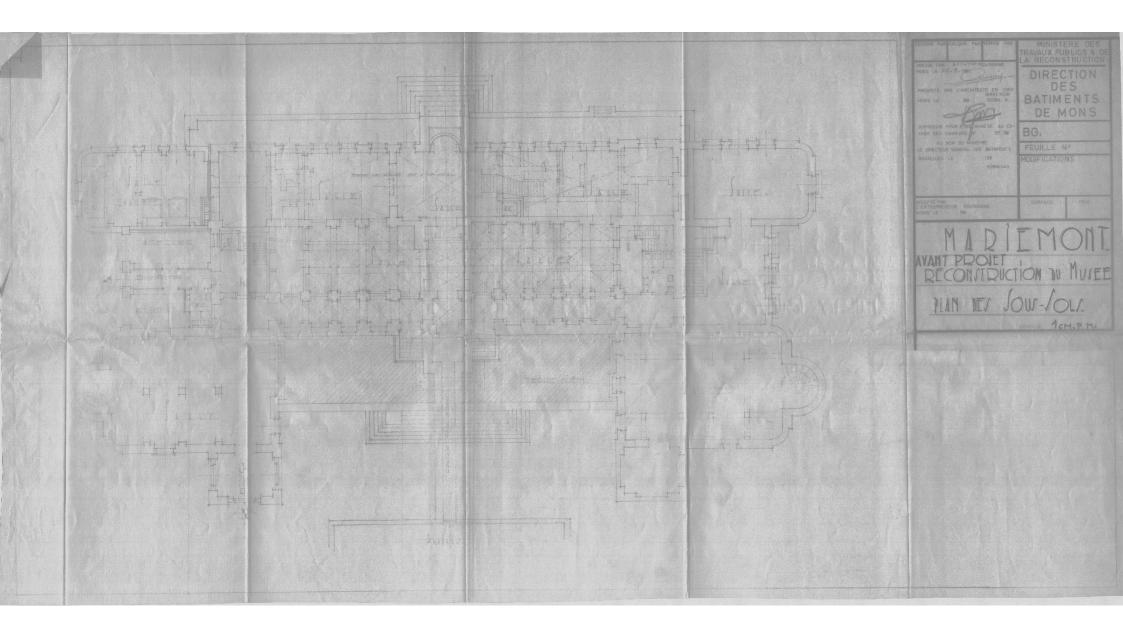
En résumé, la surface consacrée au Musée proprement dit, telle qu'est conque la nouvelle construction, sera doublée; le volume des réserves sera quadruplé; les services annexes du Musée, bureaux, salle d' inventaire, salles de réception et de conférence seront eux aussi le double de ce qui existait auparavant.

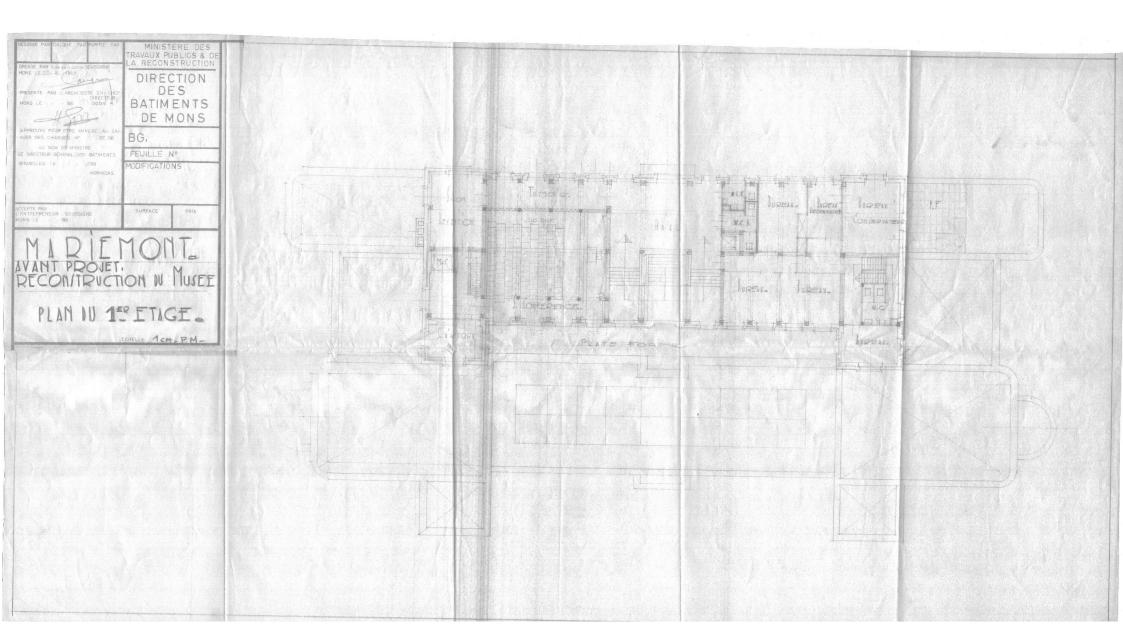
> Le Conservateur du Musée de Mariemont,

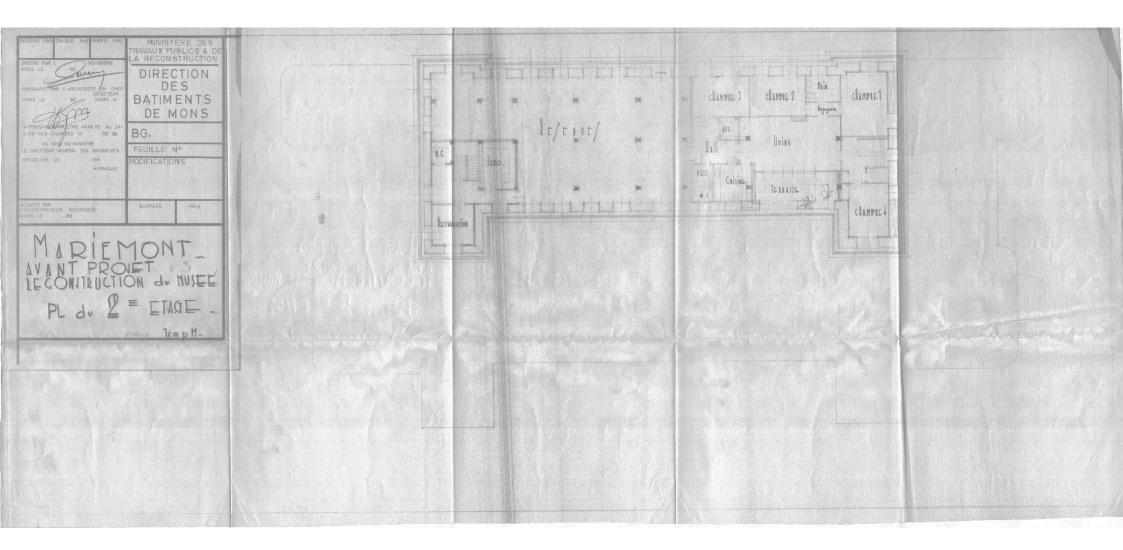
Annexe 3 : Premier jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961

Document provenant du FADMRM (10.15.04 Avant-projet Gauquié), AMRM.



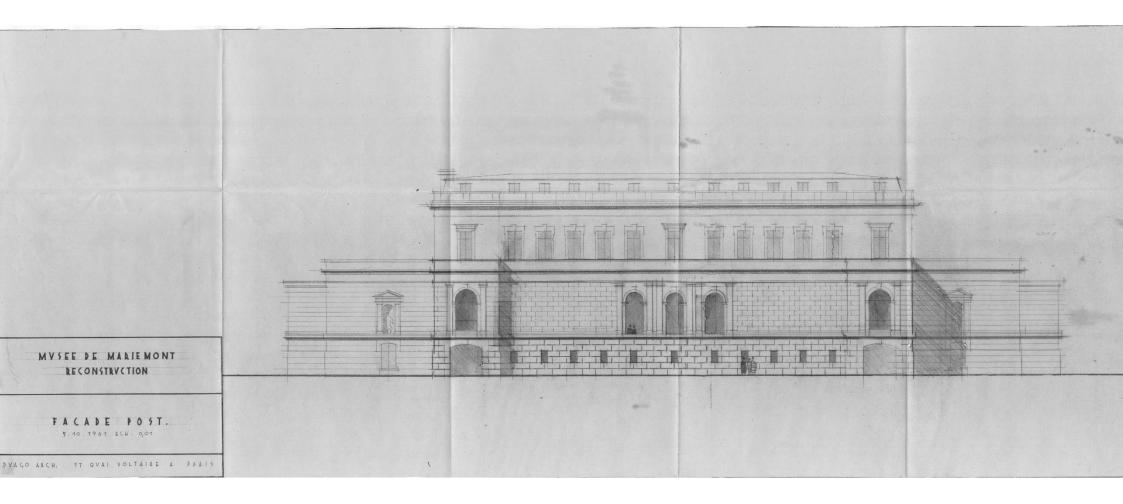


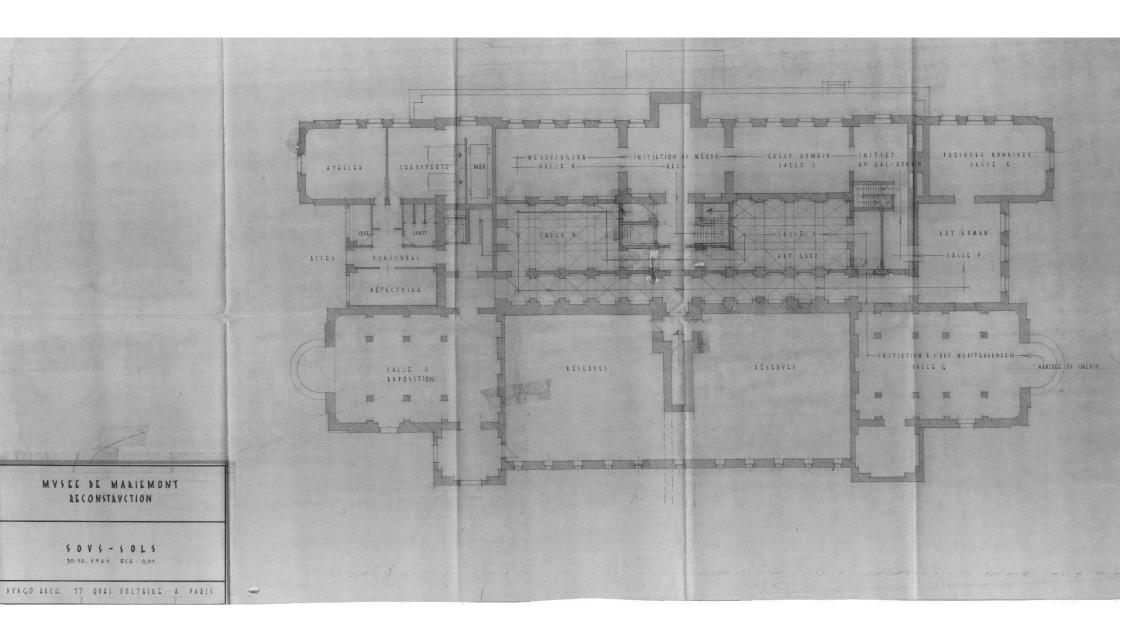


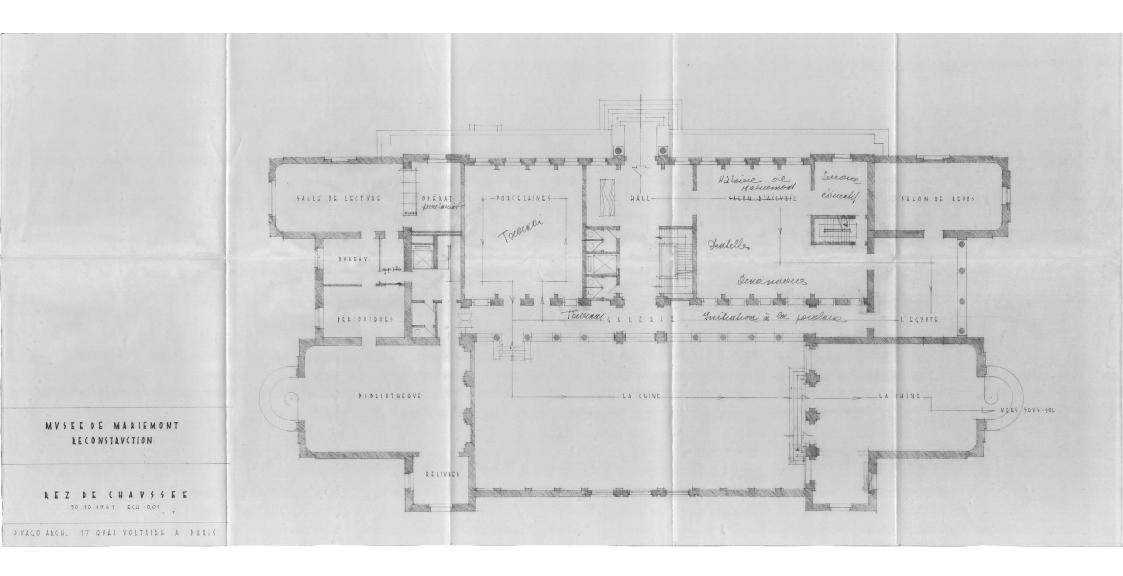


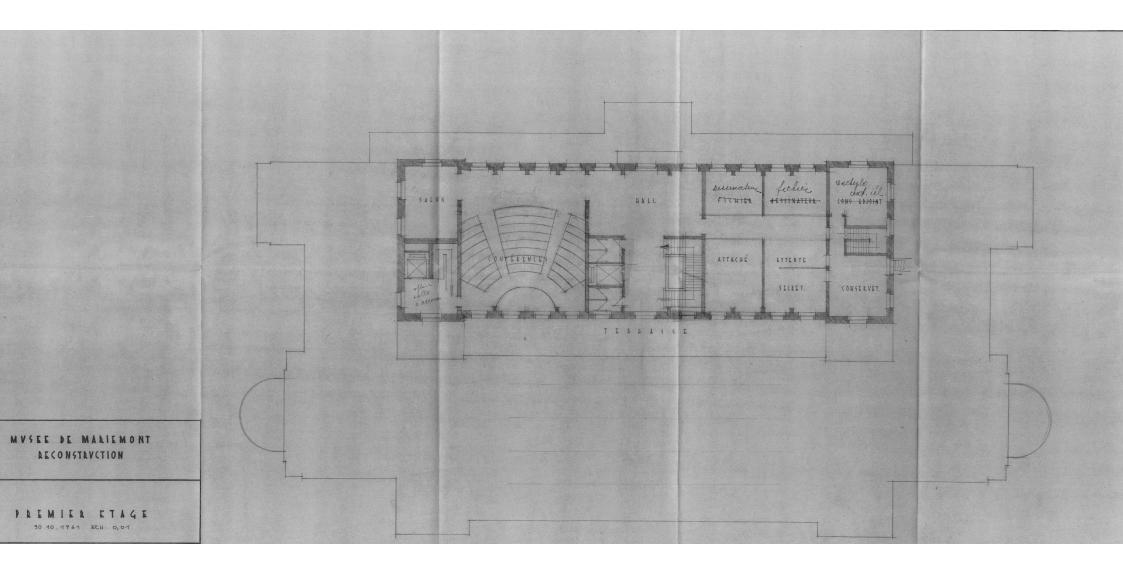
Annexe 4 : Jeu de plans réalisé par Pierre Vago le 13/10/1961

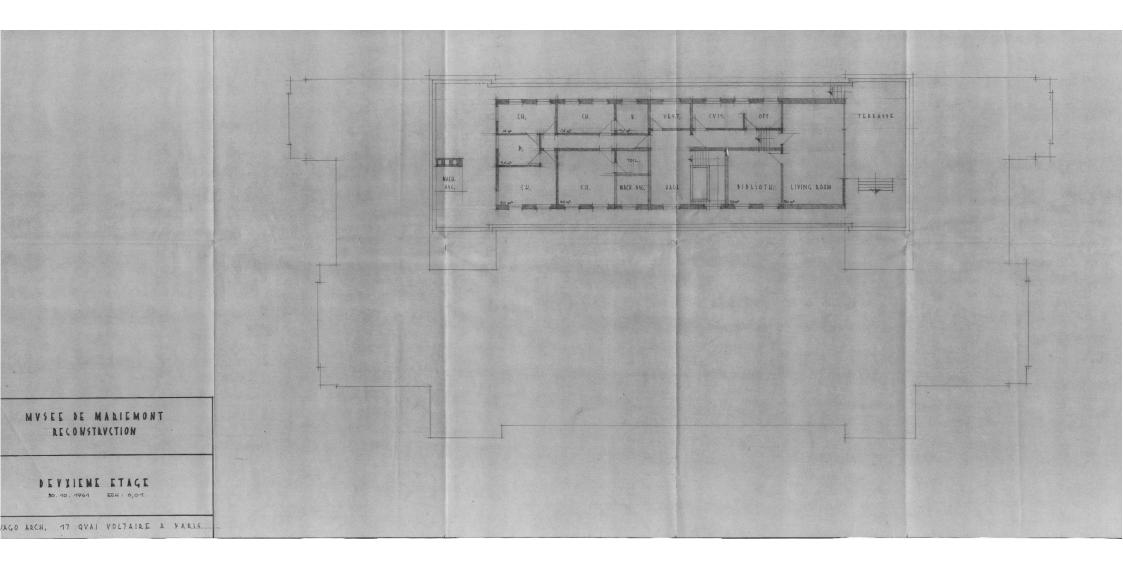
Document provenant du FADMRM (10.15.04 Reconstruction 1961- Projet P. Vago Paris), AMRM.

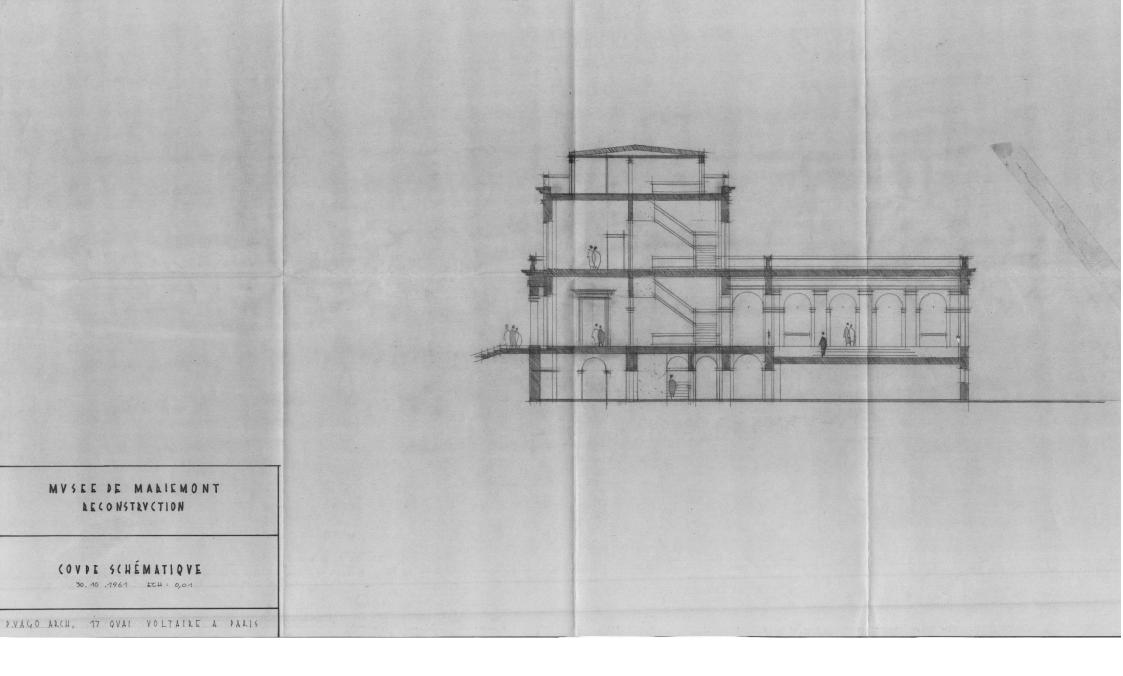






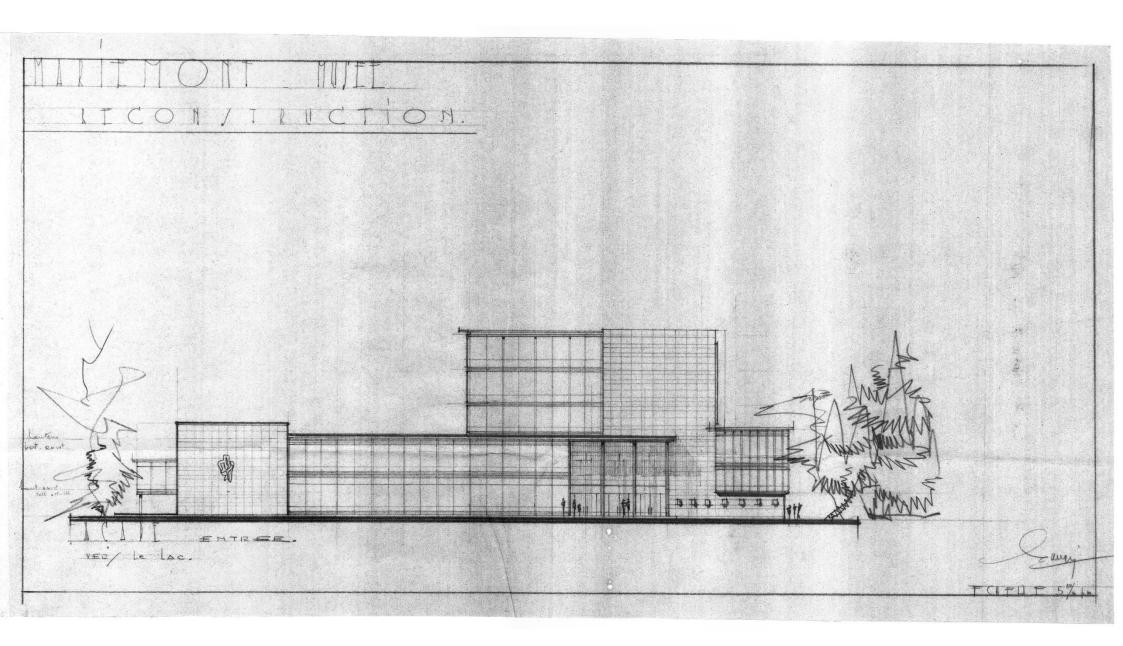


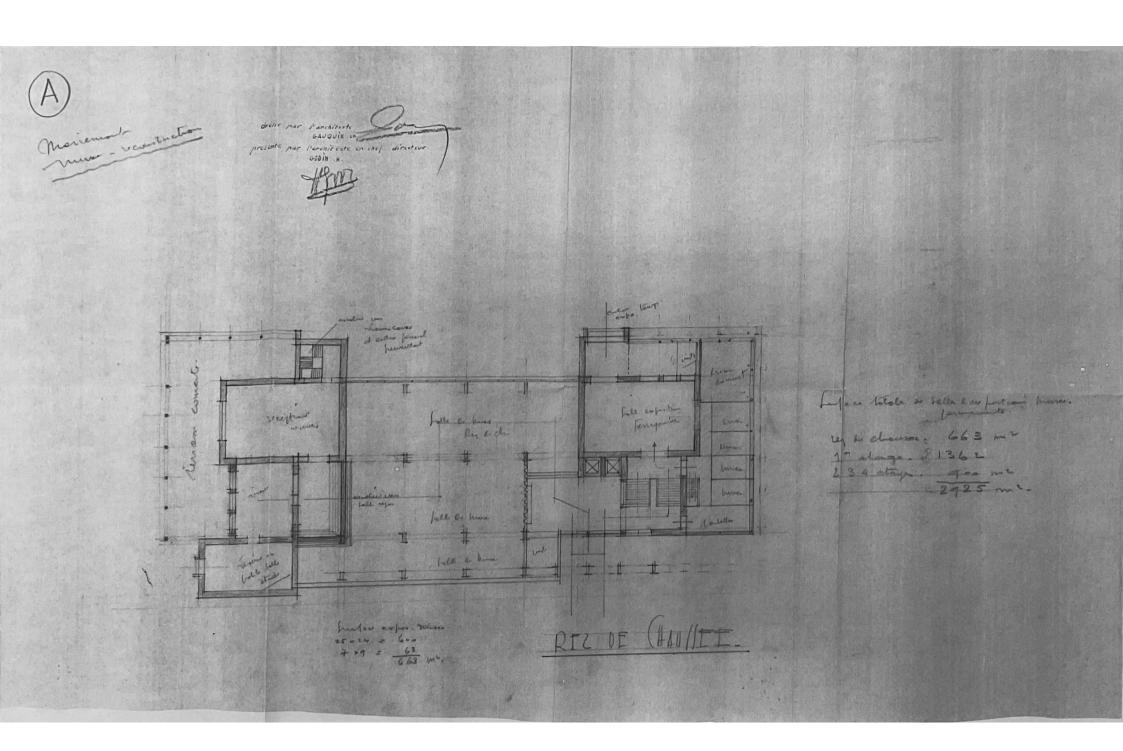


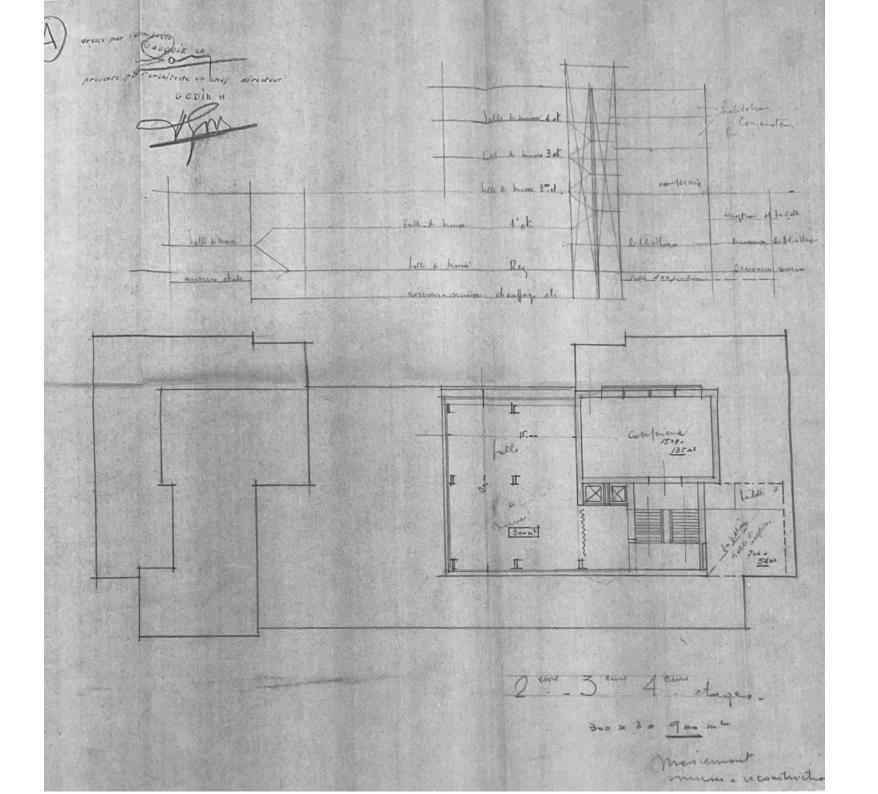


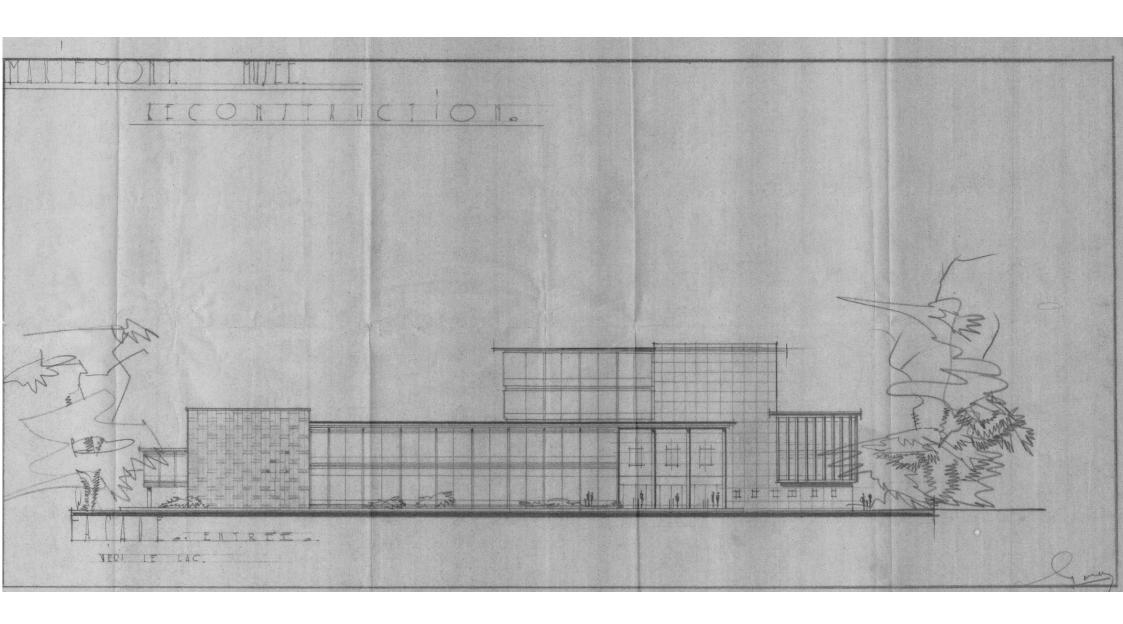
Annexe 5 : Second jeu de plans réalisé par Charles Gauquié en 1961

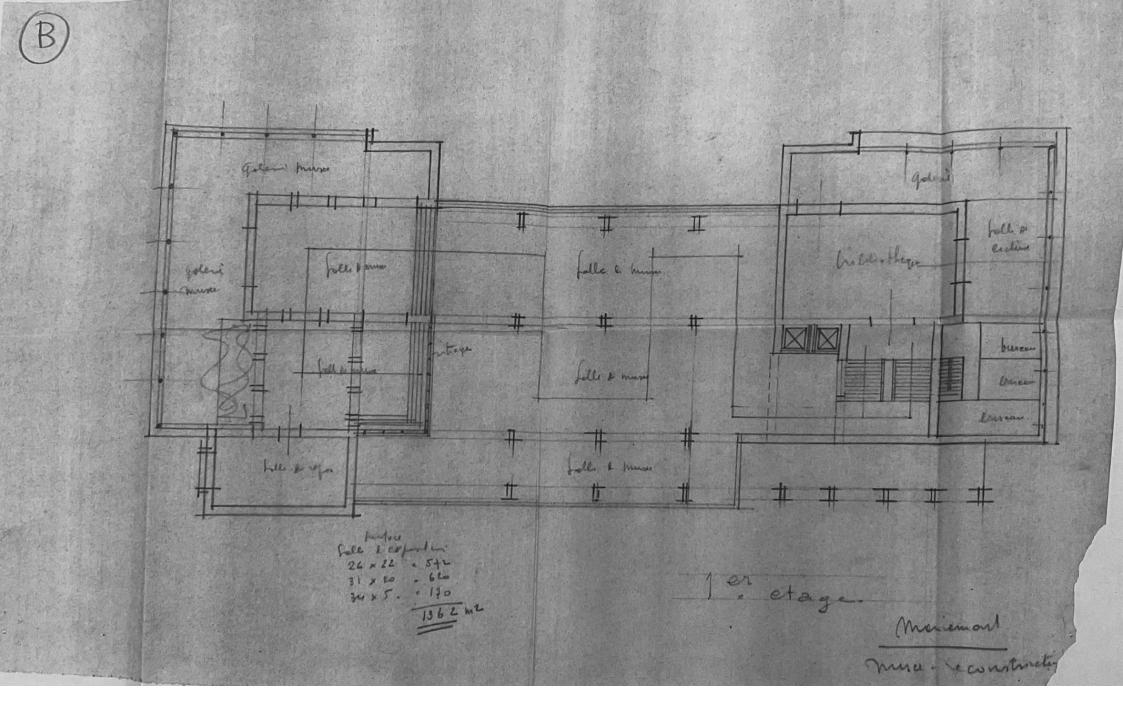
Document provenant du FADMRM (10.15.04 Avant-projet Gauquié), AMRM.











Annexe 6 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du premier projet datant de 1962

Document provenant du FADMRM (10.15.03 Reconstruction – démarches préliminaires architectes), AMRM.

Namur, le 22 septembre 1.962.

Monsieur GODIN, Directeur au Ministère des Travaux Publics, Rue Verte

MONS

Monsieur le Directeur,

Je vous fais parvenir ci-joint, quelques photos de la petite maquette qui matérialise les idées de l'avant projet que j'ai préparé pour MARIEMONT.

Des annexes existantes, je n'ai pas vu possibilité d'accommodement. Seule la bibliotèque est maintenue telle qu'elle est et englobée dans le corps principal qui est un grand coffre suspendu de 60 x 40 mètres, porté par 6 colonnes espacées de 20 mètres.

Le rez de chaussée est presque transparent et ouvert sur la nature. De plain pied avec l'entrée, une grande esplanade (60 x 40 mètres) en terrasse, s'avançant sur la pente Sud du Parc avec présentation de sculptures.

Sous la terrasse de l'esplanade maintien de l'abri actuel, les services avec garages, ateliers, locaux du personnel et pour le public l'auditorium et un vaste musée de l'archéologie hennuyère.

Le bel étage suspendu (60 x 40 mètres) contient l'essentiel des richesses de MARIEMONT exposées dans une grande galerie périphéraque de IO mètres de large, développant un parcours de I60 mètres: Egypte, Crèce, Rome etc..; au centre, hall, la bibliotèque existante avec ses nouvelles annexes.

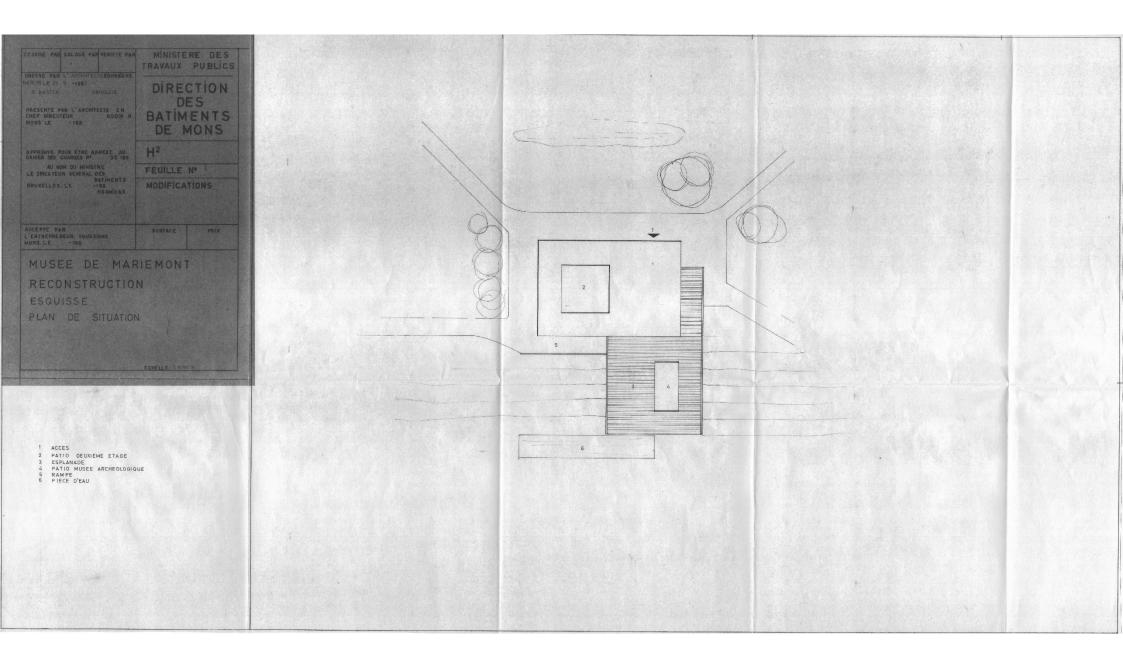
Sur le toit, au dessus des poutraisons principales, musée ouvert sur patio et frondaisons du parc, abritant les falences de Tournai, les porcelaines chinoises, les reliures, les dentelles et latéralement à ce musée, administration et appartement du Conservateur.

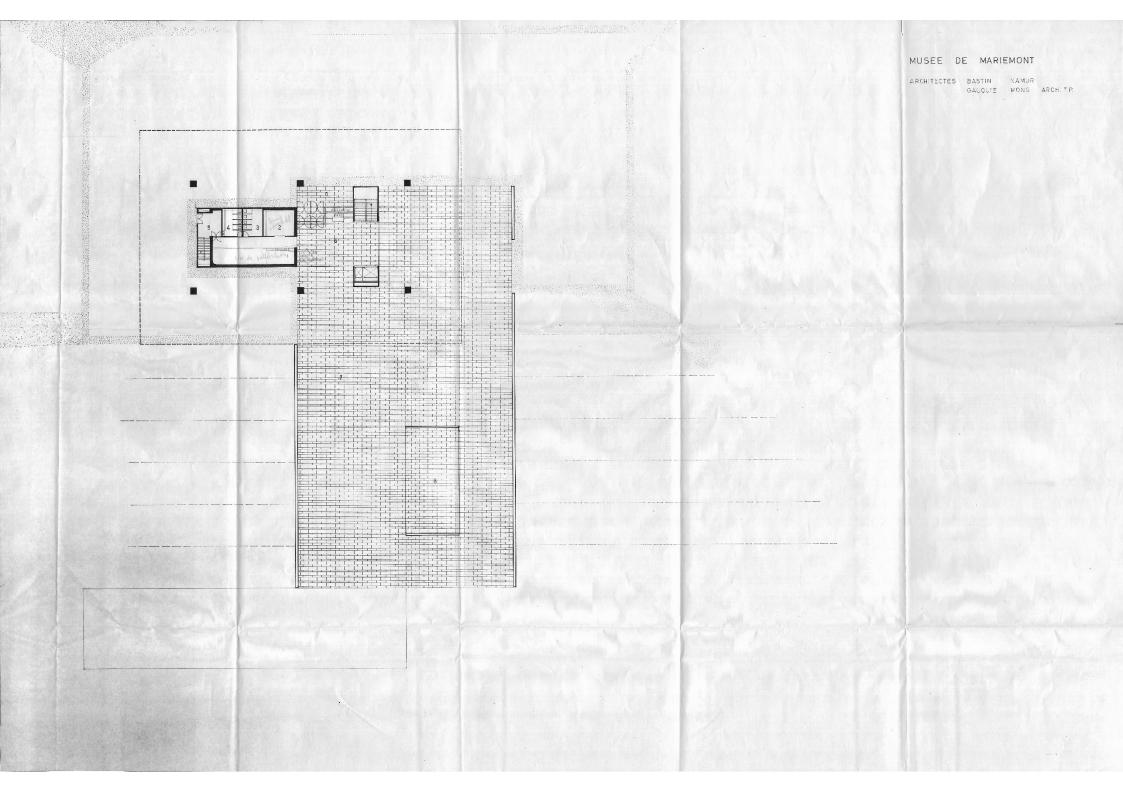
Voila l'essentiel de ce que je propose dans l'esquisse pour la mise au point de laquelle je serai heureux d'avoir vos avis, les techniques envisagées n'étant pas de pratique courante.

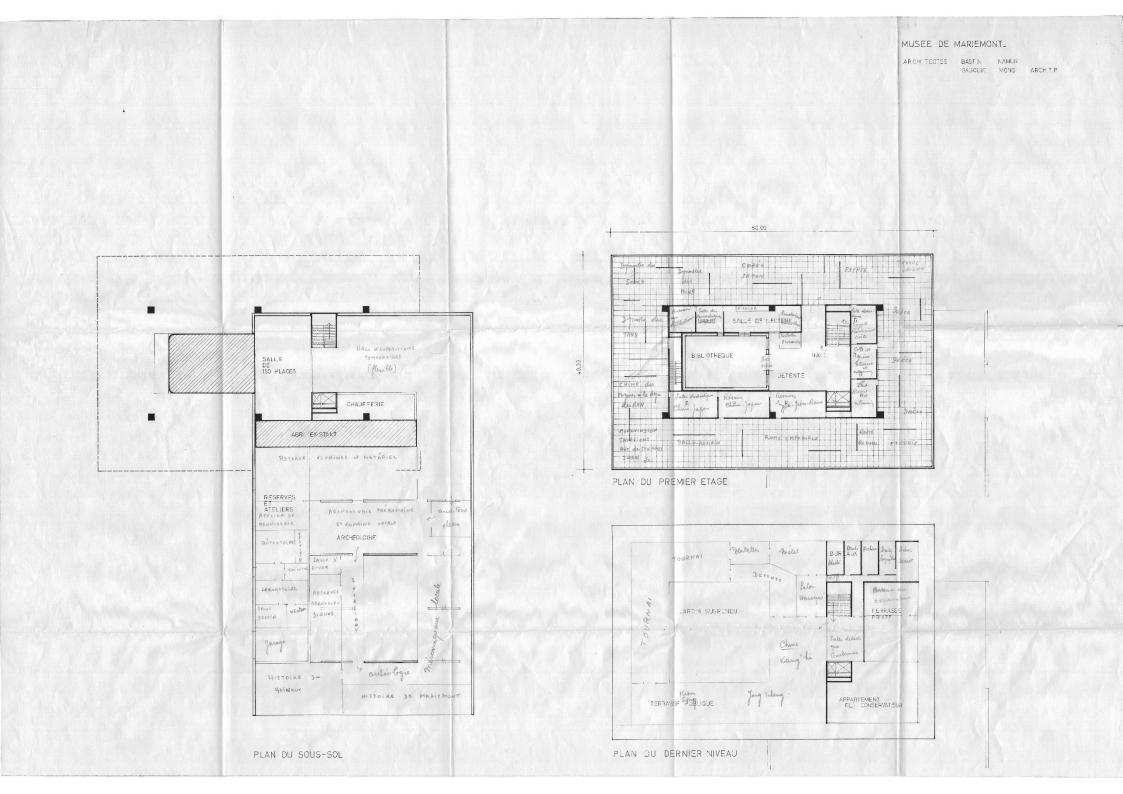
Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer incessamment, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

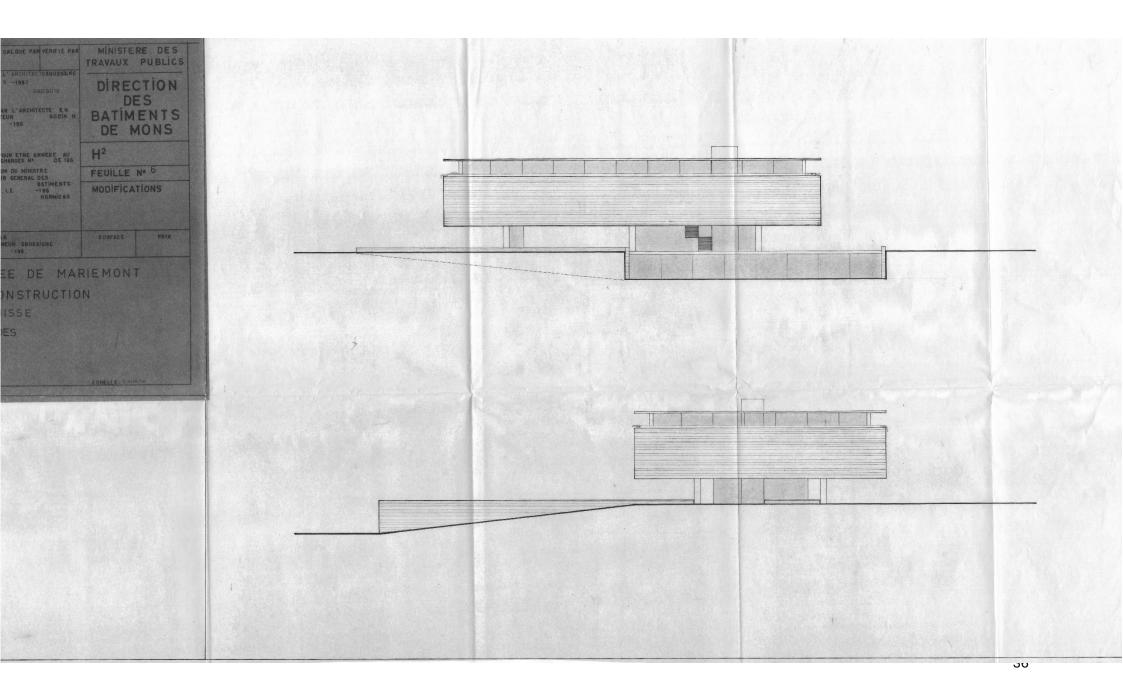
BASTIN R Architecte. Annexe 7 : Jeu de plan du premier projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 25/09/1962

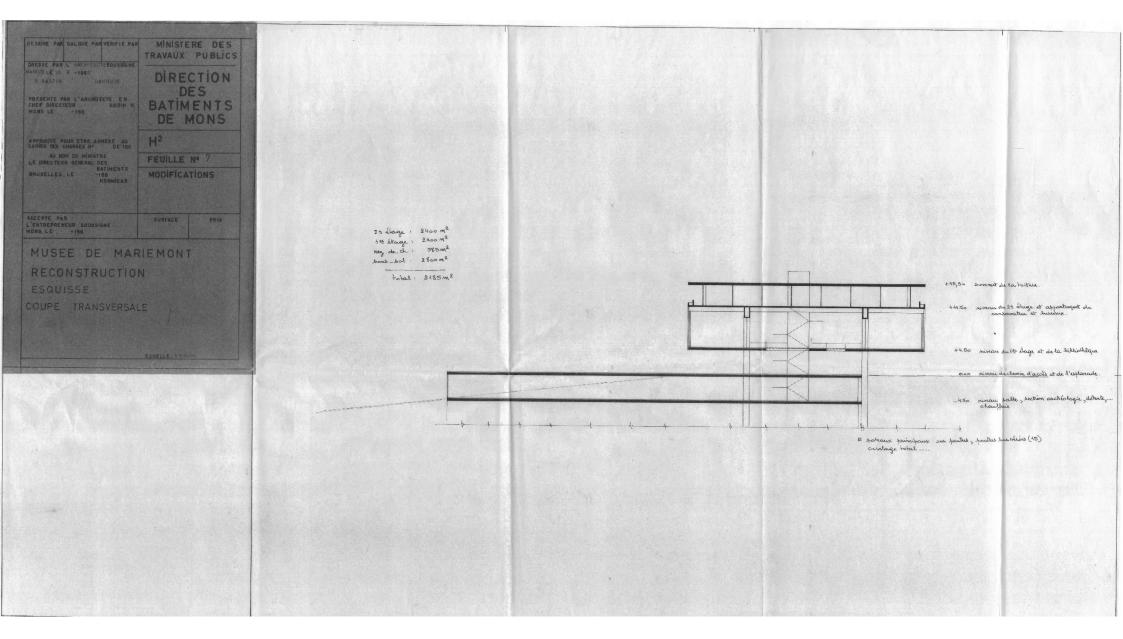
Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction maquette 3 serre 1), AMRM.











Annexe 8 : Etude réalisée pour le ministère des Travaux Publics le 13/03/1963

Document provenant du FMTP (Dossier 51 935/B6), AMRM.

SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE.

ETUDE EXECUTEE POUR LE MINISTERE DES TRAVAUX FUBLICS.

Service d'Etudes techniques.

OBJET : Domaine de Mariemont.

Planch. nº 141 - Roeulx-Seneffe.

Le domaine de Mariemont est situé dans le Sud de la planchette.

D'après la carte géologique au 40.000e, et d'après différents puits et sondages situés aux environs immédiats, le terrain se compose de haut en bas :

Terrains tabulaires :	ép.
- Limon et limon sableux avec cailloutis à la	
base : (Quaternaire).	<u>+</u> 8 m
- Sable calcareux avec moëllons (Bruxellien)	
gravier.	± 13 m
- Argile et sable rougeâtre, argilites (gra-	
vier). (Yprésien c et d).	<u>+</u> 6 m
- Sable argileux, vert (Landénien), gravier LAD.	<u>+</u> 11 m
- Marne grise et bleue, parfois un peu glauconi-	
fère (Turonien Tr2a).	± 4 m.

Terrain plissé.

Le socle du terrain houiller, composé de schiste et grès et couches de houille atteint d'après les coupes minières la cote + 111.

Sur le plan ci-joint, le Bruxellien (B) et l'Yprésien (Y) c et d sont tracés d'après la carte géologique.

Niver du terrain naturel = +145 à +150.

FAILLES.

D'après les coupes minières, trois failles traversent le gisement houiller sous le domaine de Mariemont :

Faille A :

: Faille normale.

Faille B :

Faille du Placard : Faille inverse.

La cote est mentionnée sur le plan ci-joint. Les failles n'ont pas affecté les terrains tabulaires.

(a.d. faille lie accience de la terrains tabulaire dutint d'après l'origine de ces faille.

Exploitations.

Dans cette région riche en charbon, différentes couches ont été exploitées jusque vers les années 1900. Conches exploitées a ± 670 x sous le roisem du tensein noturel. Demoir exploitation ven 1955.

J. Boneraer

-=-=-=-=-

Annexe 9 : Procès-verbal de la réunion de la commission administrative du Domaine de Mariemont du 02/05/1963 Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction faille et serres), AMRM.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU DOMAINE DE MARIEMONT DU 2 MAI 1963

La séance s'ouvre à 10 h.30 à la bibliothèque du Musée sous la présidence de Hr. Lucien BOEL .

Etaient présents: outre le président, MM. Delattre, Haroquin, Lavalleye, Lavachery, Lambiotte, Thiry, inspecteur général des Ponts et Chaussées, Pirlot, conseiller-chef de service à l'Administration des Arts, des Lettres et de l'Education Populaire, remplaçant Mr. le Directeur général Langui, empêché.

Assistaient à titre consultatif : Mme Faider, conservateur du Domaine, MM. Hormidas, directeur général des Bâtiments, Reubsaets, inspecteur général des Bâtiments, Gaucquié et Bastin, architectes et Godin, architecte en chef directeur du service des Bâtiments de Mons

Le président ouvre la séance en rappelant que le procès verbal de la séance précédente a été approuvé par tous les membres présents de la commission et porté à la connaissance des membres empêchés . Il décide de passer directement à l'ordre du jour de la présente séance : les importants problèmes posés par le reconstruction du Musée .

Il donne immédiatement la parole à Mr. le Directeur général Hormidas que expose brièvement ce qui a été fait par les Services des Travaux Publics depuis la dernière séance. Les renseignements fournis par le Borps des Mines et les sondages effectués par le Bervice géoteomique de Gand et le Service des Bâtiments de Mons ont permis de l'ecler plusieurs failles importantes dans les couches primaires du Domaine, notamment à l'endroit prévu pour la construction du nouveau musée, failles pouvant provoquer des glissements et des affaissements des terrains meubles sous-jacents. Le nouveau bâtiment tel qu'il avait été prévu devrait se construire à cheval sur du terrain stable et du terrain pouvant glisser et s'affaisser. Après un exposé technique très clair, Ar. Hormidas en arrive à la conclusion qu'il n'y a aucune certitude de voir un jour le terrain s'affaisser, bien qu'il soit normal que des tassements de terrain

se produisent, mais il y a risque possible de catastrophe et il estime qu'il serait d'une grande imprudence, voire même téméraire, de la part des membres de la commission d'autoriser la construction du nouveau musée à l'emplacement même de l'ancien château qui avait d'ailleurs été consolidé par la construction des deux ailes latérales en 1909.

"r. le Président pense pour sa part qu'il faut reconstruire avec le maximum de sécurité .

I'r Lambiotte demande, vu le cadre admirable dans lequel se trouve l'ancien château, si aucun moyen technique actuellement connu ne permet d'éviter les glissements éventuels, p.e. construction d'une dalle en béton sur laquelle serait construit le château. I'r. Hormidas pense que cette solution ne peut être retenue, pas plus que d'autres qu'il évoque, car toutes sont beaucoup trop onéreuses et ne présentent aucune garantie certaine pour l'avenir. La commission décide alors à l'unanimité qu'il ne faut prendre aucun risque et qu'il faut donc chercher un autre endroit dans le parc où l'on puisse construire le Musée, dans un cadre aussi admirable que l'ancien et avec le maximum de sécurité.

IIr. Hormidas expose ensuite les diverses solutions déjà envisagées

Mr. Hormidas expose ensuite les diverses solutions déjà envisagées par ses services dans les environs immédiats de l'ancien château, mais qu'une seule d'entre elles avait pu être retenue pour les raisons techniques évoquées plus haut. Cette dernière solution consistait à déplacer le bâtiment dans la direction nord-ouest en terrain stable. Ce nouvel emplacement a cependant été déconseillé par le Service du Plan Vert, car le groupe d'arbres qui devrait être abattu constitue une protection contre les rafales venant d'ouest pour l'ensemble de la végétation du haut du parc. Après avoir donné lecture du rapport du Service du Plan Vert, Mr. Hormidas conclut qu'il reste un endroit admirable pour implanter le futur musée tel qu'il a été conçu par les architectes : l'esplanade des serres occupée partiellement par l'Ecole provinciale d'horticulture et qui se trouve à peu près au même niveau que l'actuel château, face à la grande pelouse vers laquelle pourrait s'avancer la terrasse.

Après s'être assuré de ce que cet endroit ne présentait aucun danger, aucun risque de faille, le président propose que la commission puisse se rendre sur place.

Après cette visite, la commission marque son accord pour fixer l'emplacement du futur musée sur l'esplanade des serres et ses abords immédiats, à condition, bien entendu, que l'Etat puisse reprendre la jouissance.

Mme Faider soumet alors à la commission la convention passée entre l'Etat belge et la Province du Hainaut, qui stipule notamment en son article 5 :"L'Etat se réserve la faculté de reprendre la totalité ou une partie des divers bâtiments, terrains, prairies et matériel mis à la disposition de la province de Hainaut, à toute époque et pour des motifs d'utilité publique dont il reste seul juge, à condition de notifier cette décision au moins un an à l'avance par lettre recommandée " .

La commission estime dès lors que cette reprise ne pose pas de problèmes fondamentaux, si ce n'est la durée du préavis, d'autant plus que les bâtiments à démolir sont dans un état de vétusté bien avancé et qu'il semble que la Province, après avoir acquis un assez grand terrain le long de la Drève de Mariemont, a déjà commencé à y construire de nouvelles serres.

Ce qu'il faut donc, c'est gagner du temps . Pour cela, la commission souhaiterait que Mr. le Ministre des Travaux Publics se mette le plus tôt possible en rapport avec l'administration provinciale afin d'obtenir de celle-ci que l'école puisse abandonner les lieux dans le plus bref délai possible .

Mr. Boel suggère en plus que des contacts puissent être établis entre les membres de la commission et le gouverneur de la province aux fins de faciliter les tractations éventuelles et accélérer le règlement du problème .

D'autre part, tous les membres de la commission sont unanimes à souhaiter que la parcelle reprise par l'Etat et mise jusqu'à présent à la disposition de la province soit assez importante et, en tout cas mission de la province soit assez importante et, en tout cas mission de la province soit assez importante et, en tout cas mission pour permettre l'édification du bâtiment quels que soient son orientation et son emplacement exacts, d'au-

tant plus qu'il n'est pas possible pour l'instant de déterminer ces éléments.

En combusion, la commission ayant décidé à l'unanimité que le nouveau musée présenterait l'aspect général dont le principe avait été admis lors de la séance du 27 septembre 1962, quitte à ce que les architectes lui apportent les modifications nécessitées par le changement d'implantation, que l'emplacement du nouveau musée se trouverait dans la"zone des serres", souhaite que l'Administration des Travaux Publics se mette en rapport sans tarder avec le gouverneur de la province de Hainaut pour lui signaler que l'Etat reprend les bâtiments, terrains et prairies mis à sa disposition, situés dans les limites de la zone reprise au plan ci-joint, conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention du 7 septembre 1950.

Lr. Thiry accepte de se charger de la mise au point de cotte formalité.

La séance est levée à 12 heures .

Le secrétaire,

Le président,

Annexe 10 : Lettre de Roger Bastin expliquant les principes du second projet, 10/11/63

Document provenant du FRB (D055 – Correspondance 62-67), ALOCI.

R. BASTIN Namur-Citadelle

2, Avenue Vauban

Tél. 081/207.30

Chr Pierre,

Comment he las refrider a trothe caplel... et luvi du u sait loit erire je vai enauju, de vou lærlu du futur house de hurriement - Le projet attend la 1: quahre d himiem Bohy, paralyse defui der huis par de mes quises et soulides La luaduette est clave un auticfauche 6: biopues. our Ré... der er Palace... elle li a las eto Mobocraffice per don. i'ei li une seues un Motograpse, une former d'elevoya forme de lifotos. ce serout mieux due des crodieis, con elle est très parlacete. Il n'aigil lou a lucese d'abibu des collècteres d'objets, à 3 d'inecuire la più hore en est aboute. Celo si plibe le problème, la Merenire naturelle leut foren un rôle de premis plan, is evidé par le peux de l'oclavours certificiel. Le difficile problème du ouvieres housvilales re se pait lois.

Le feu orablechiral est dire degage de non hide lien concenes. Les volumes ent éles polarhouses au site splensise du lare, dans cle respect abole des orbre cexistrement. auen ne sero abattu.

Pour le fai en anuher cle 11:he recorn a un in/ortant sous-sol conmandé par de relief maturel. Le programme allègé a permis de proforhimercle merce principal sur plotis en suivant le sentiment clibren ent.

Le un'exprime die med, Je veux vine : cle volumes certeries ont donné, réprise à une opposede fortie du programme, cle hièce esse helle, cervesni h'ques de collections de lucricient, pouvoit accis; the perchis doin un batine ent trei it blikie, un opaced coffee usur hilotei, volume par dans un é erui de verderre.

Conhice be' de dedues du relief, continué bi vivelle par la transparence der fall d'accernil isne le volume de musé suférieur.

Le luciei de lucrieur t Correct, hui ce este cleval.

La cor los, him bued en fen deux boleune.

Un oprandé com de la detactió du sol portei la desar danse colornes de Ch h'ent les collections luageire de la marienant; offerbenant a'l' fibrire marienant; offerbenant ail fibrire la ceintisation (une enquese enquese dans de not alla le autre collection dans de not alla le autre collection de epologie reginiale, luéh'en d'ent bebliocfique, le munei i firei. I bebliocfique, le munei i firei. I bebliocfique, le munei d'acceeil la fuerent produces la fact d'acceeil la fact d'entre la fact d'entre la fact d'entre la munei nutreir , man la face de munei nutreir , man le face.

Perh adophi

Mall d'acceuil son le musée sufrerieur, au mineau d'une turane Contrant le musée inferieur.

Ouceme rupture à ce leive our Ouce e le force, en raison de la tramforence de ce fall-

husée suterieur.

Quatre salle roble en lorte a
faux, a terrir d'un Hateau curtral
eclaire vi virachement les le fourt
et la h'ei lant ou Corrs volovire,
et la h'ei lant ou corrs volovire,
selorie la des solaffies sur la xourieur.

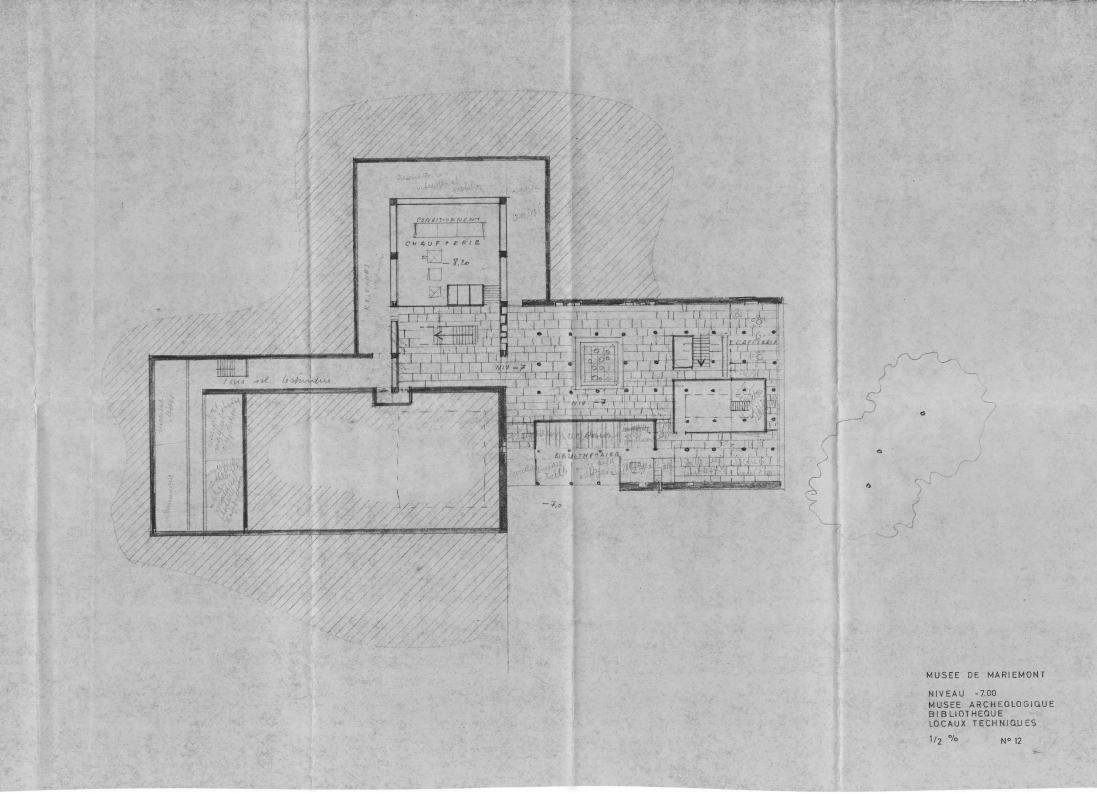
Nuvei à fineire, as riveaux lerre ellant vie une avande terraine per ellant clu pre en tation de recelphoner, dont exalter les apour êtrie re abilique, dont exalter cle Cliphus audielante du l'erc.

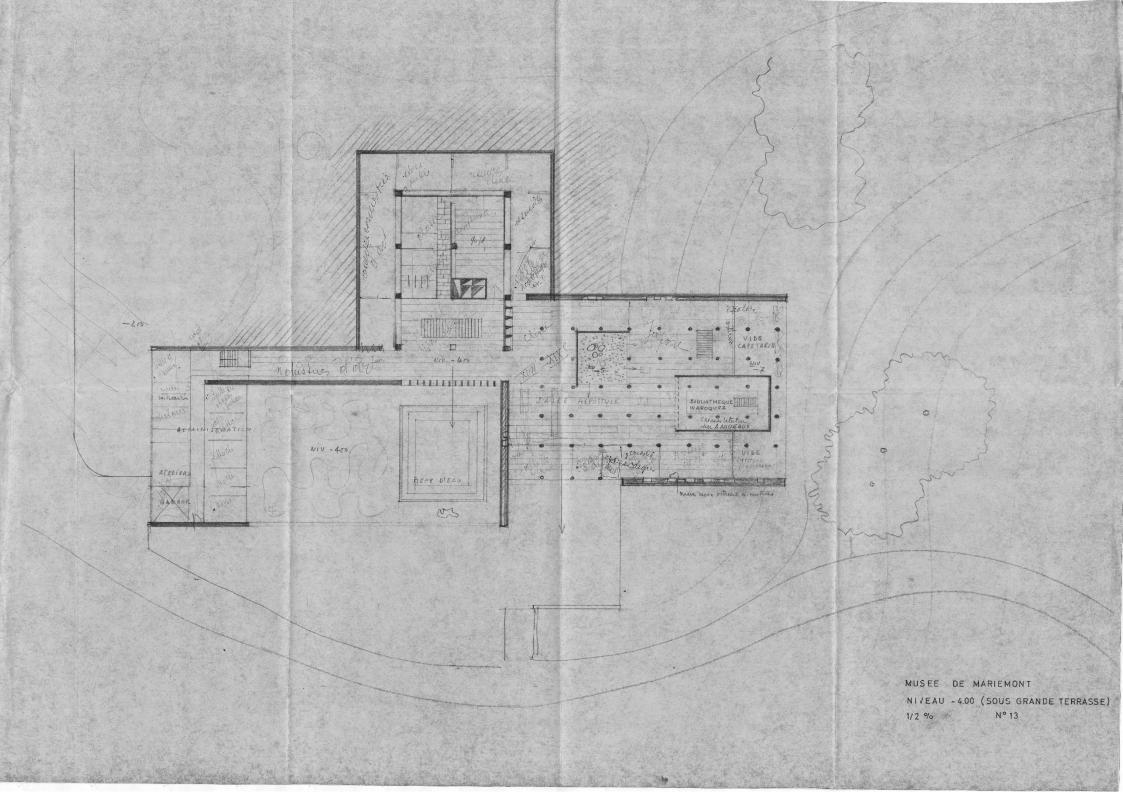
realiser. Joer la core trestien d'acestre Celleles remblables our musici neferieur sur filotis.

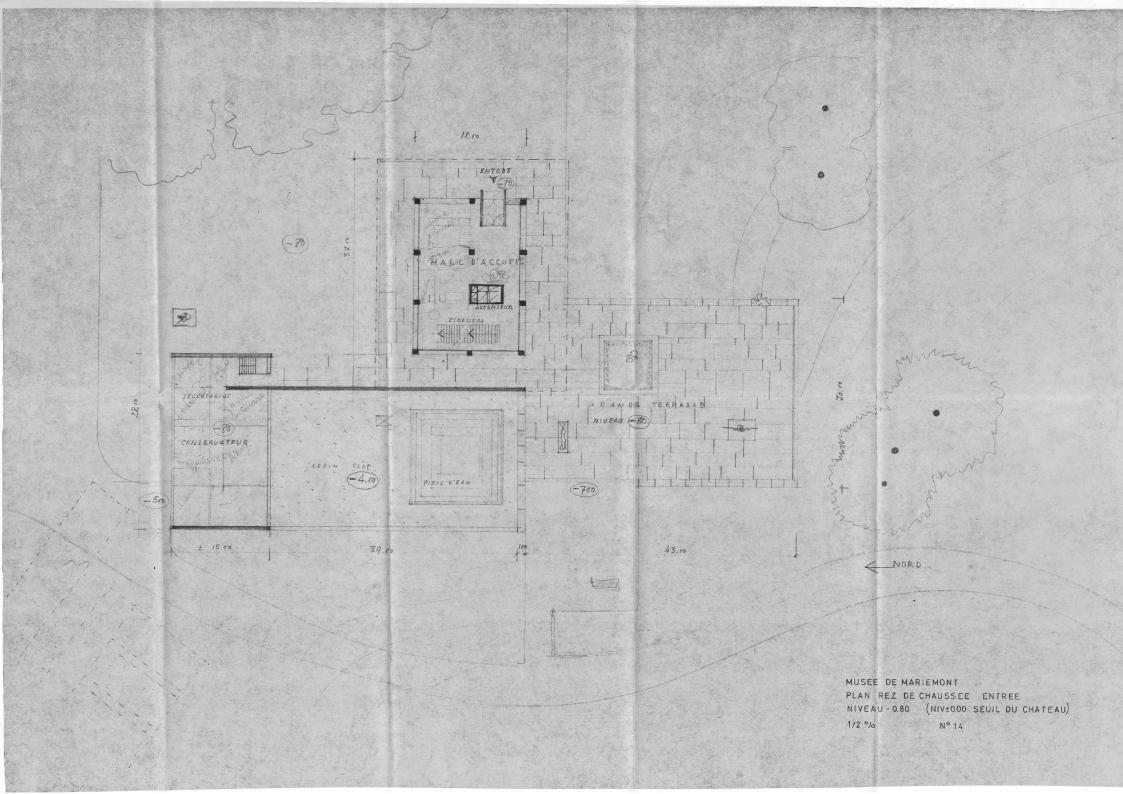
Bref. il r'adit de Realieu un Bref. il r'adit de Realieu un contenant, su ceptible d'acabler un des oleures, bleetot d'adapleu un prospacue

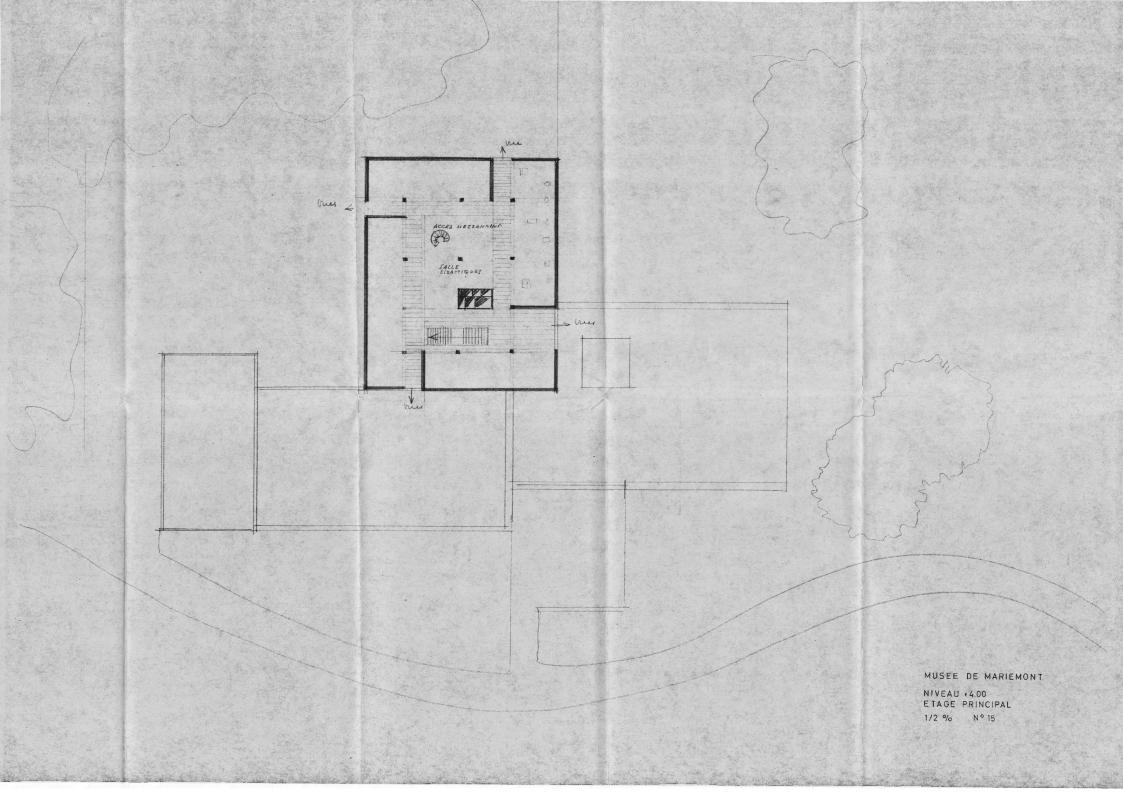
Annexe 11 : Jeu de plan du second projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 1963

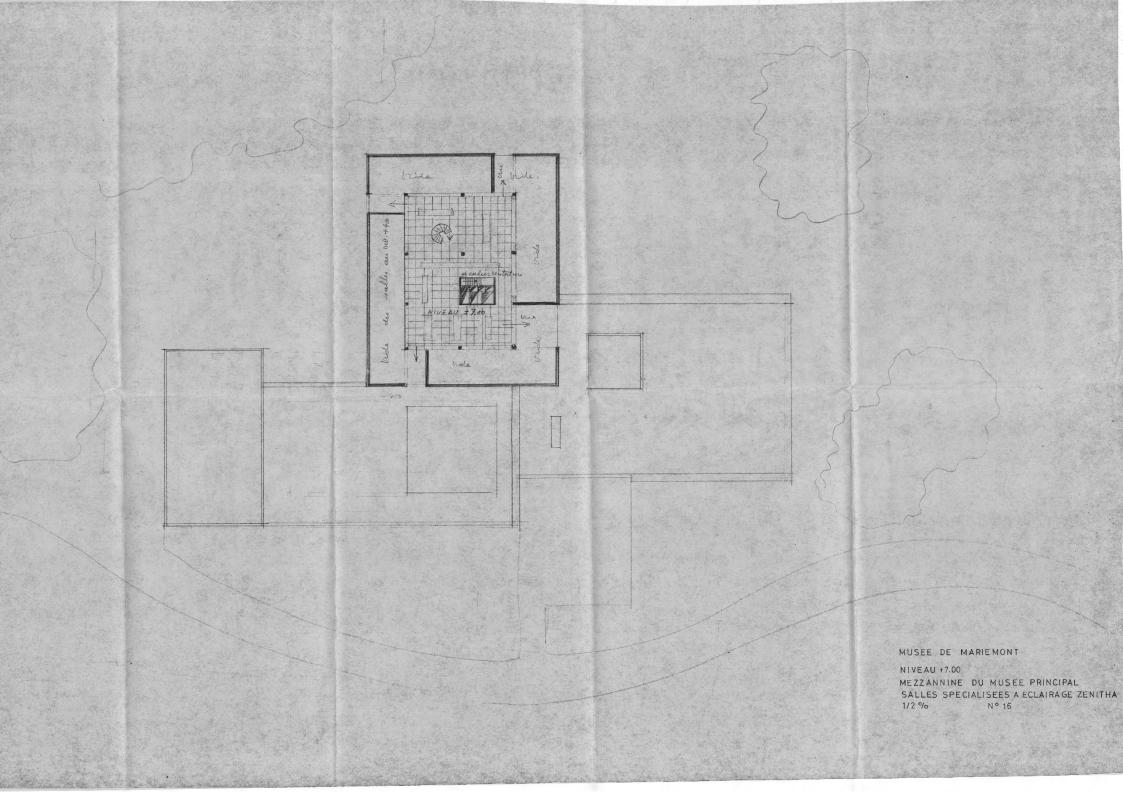
Document provenant du FADMRM (10.15.05 Maquette Bastin 3 – Reconstruction maquette 3 serres 1), AMRM.



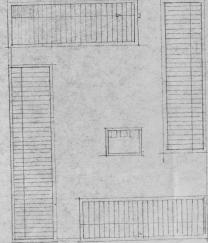






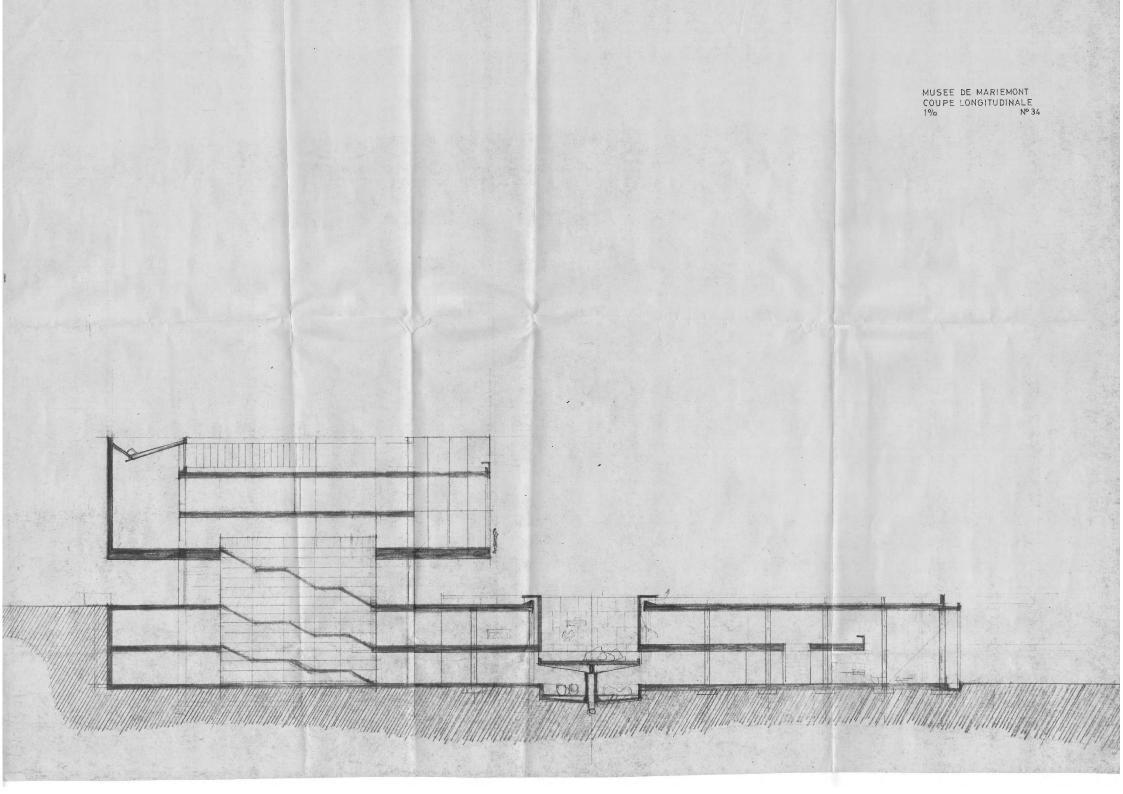


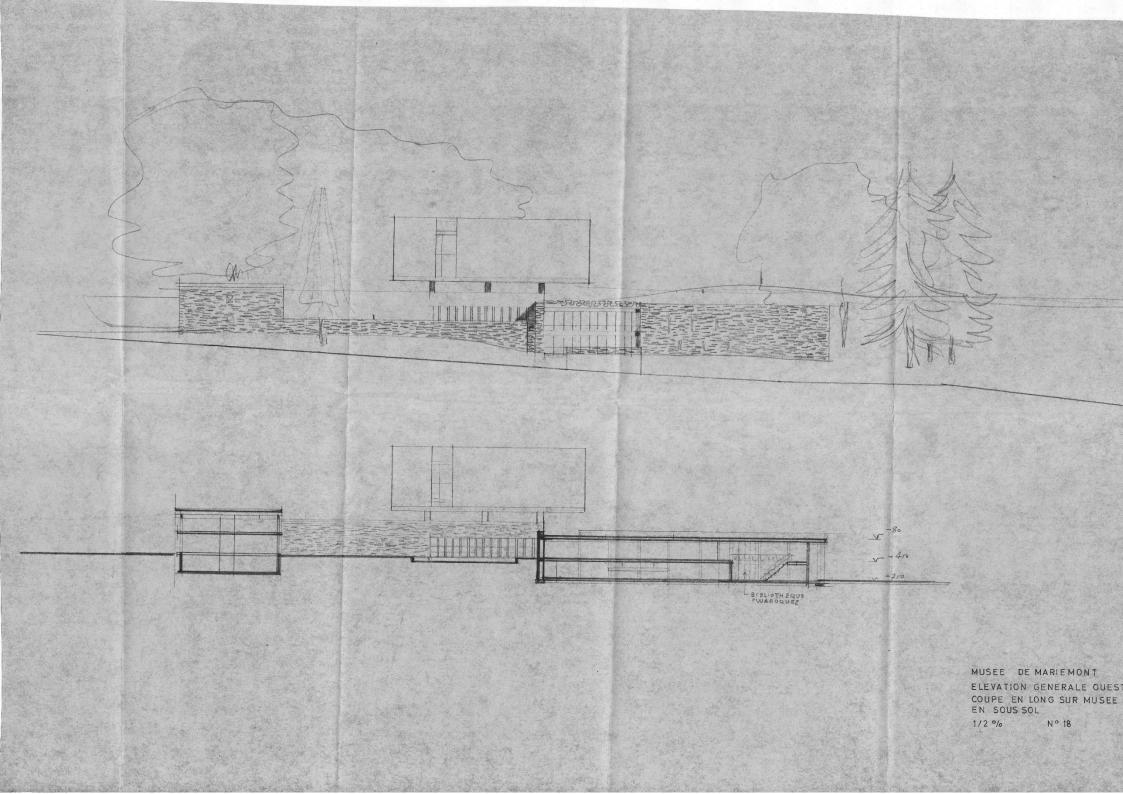


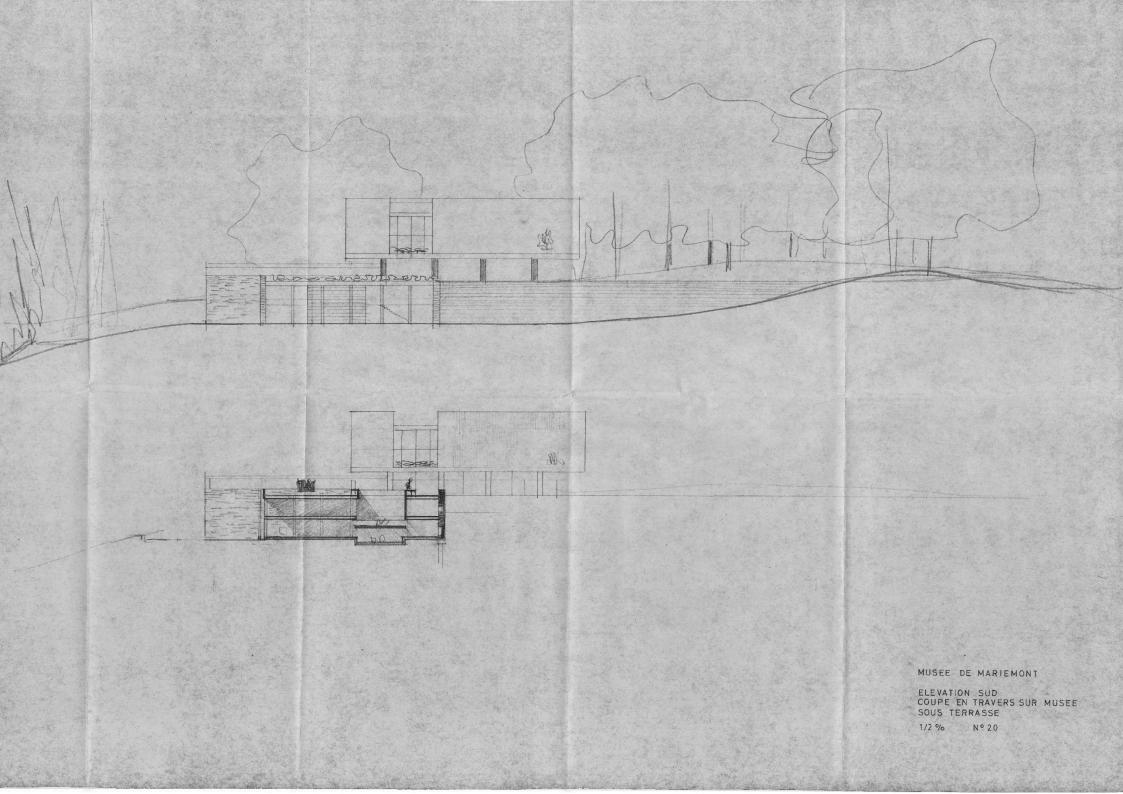


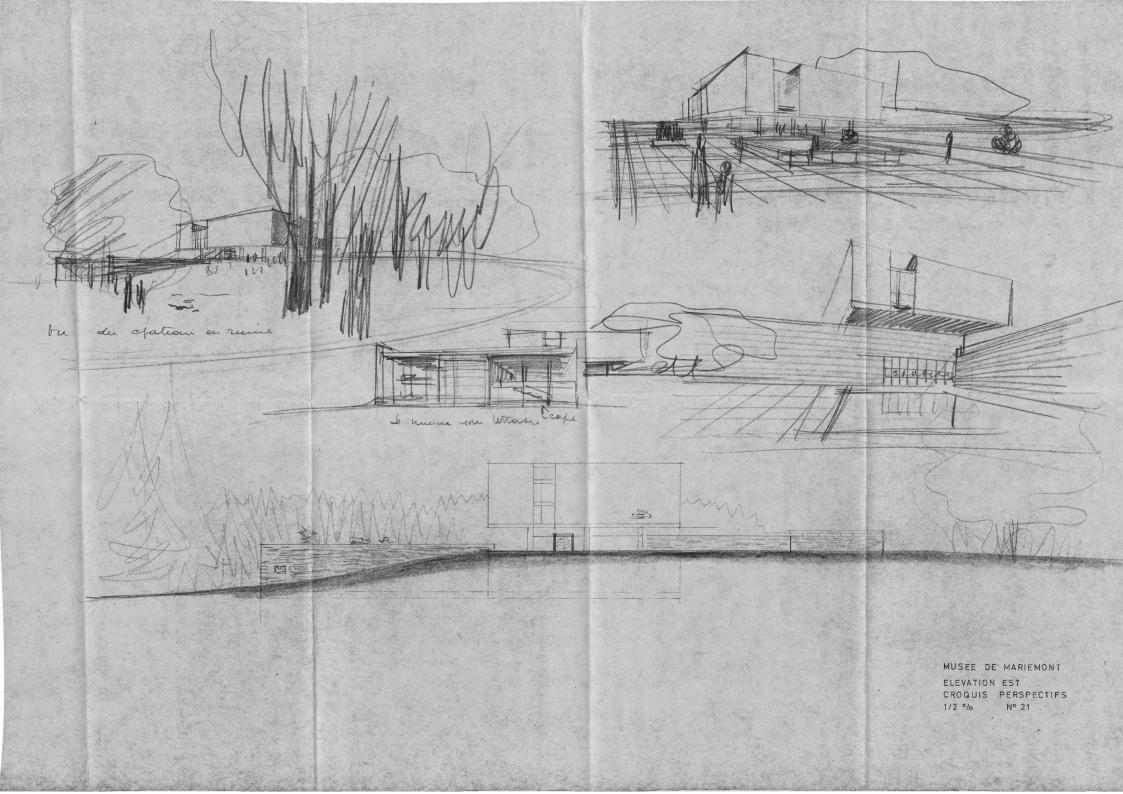
TOITURE NIV +44

MUSEE DE MARIEMONT
PLAN AU NIV +9.00 TOITURE MUSEE
1/2 % N° 17



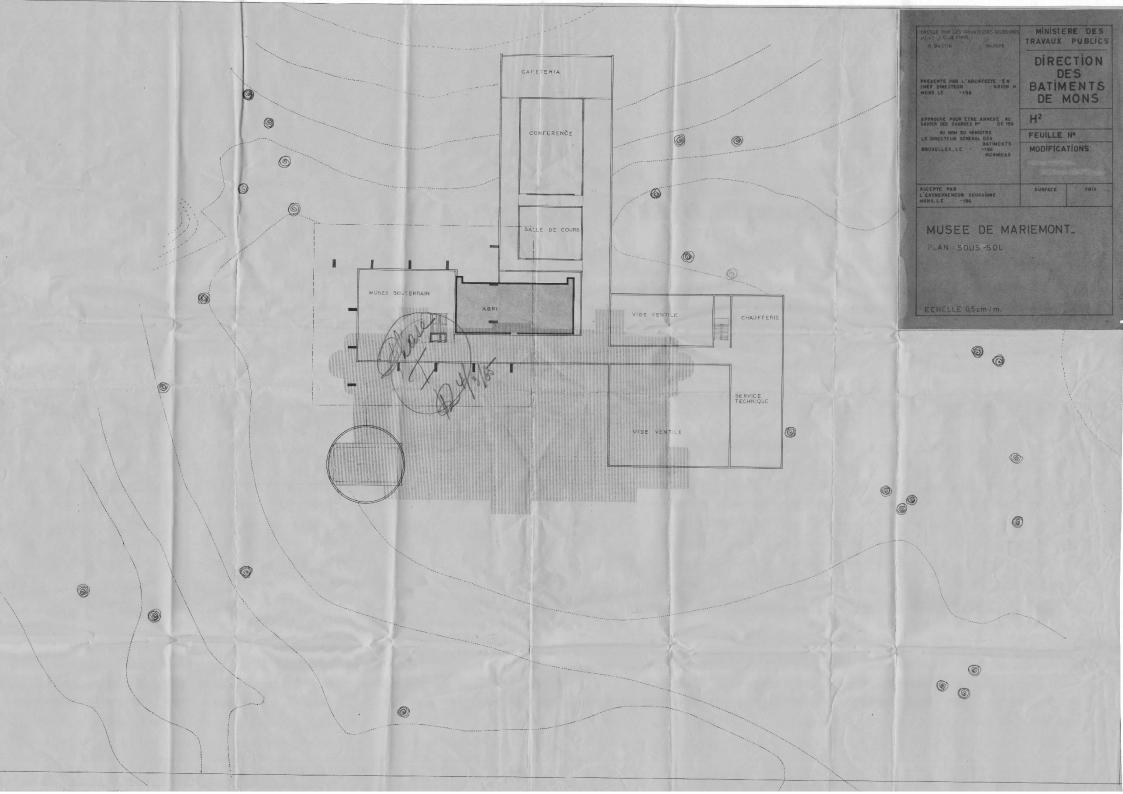


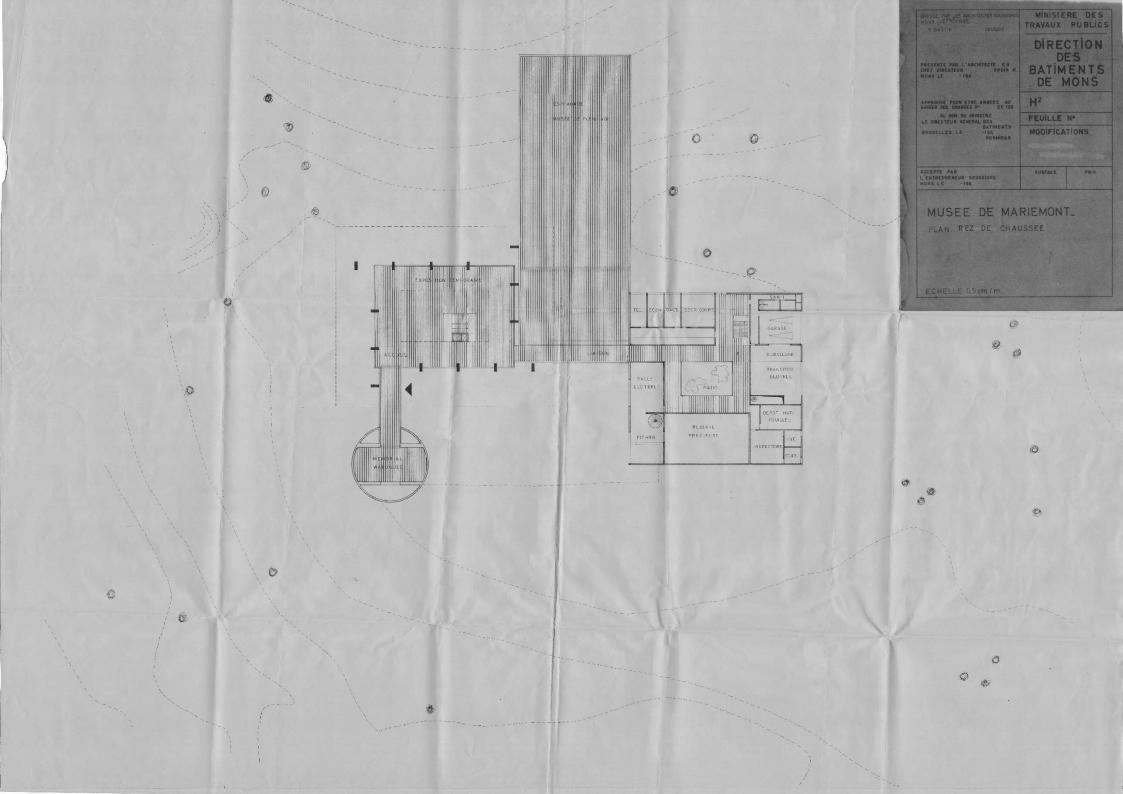


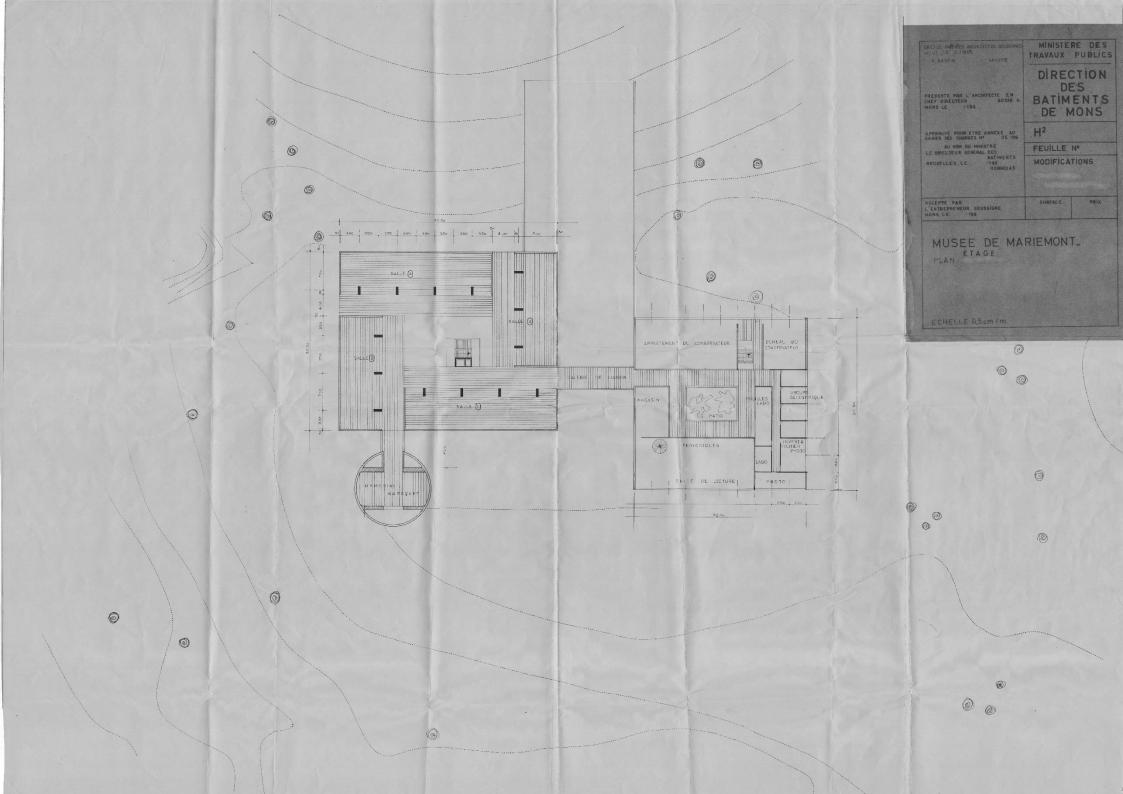


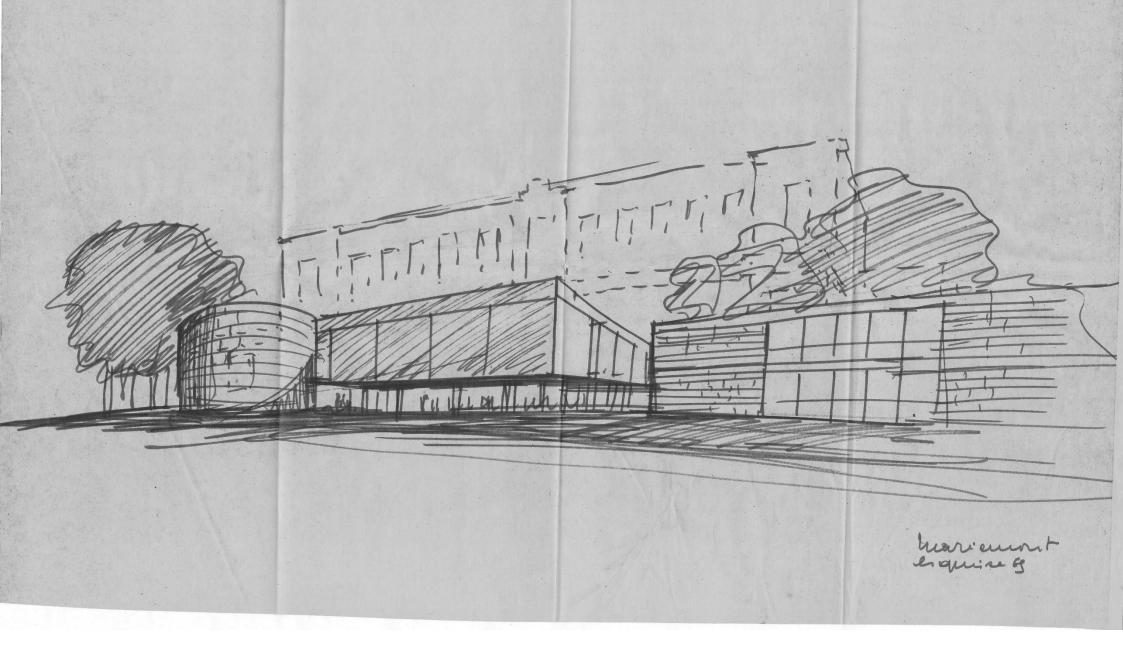
Annexe 12 : Jeu de plan du troisième projet de Charles Gauquié et Roger Bastin, 24/02/1965

Document provenant du FADMRM (10.15.05 Reconstruction maquette 4), AMRM.









Annexe 13 : Programme des besoins du Musée Royal de Mariemont

Document provenant du FRB (D056 - D56H), ALOCI.

RECONSTRUCTION DU MUSEE DE MARIEMONT Programme des besoins

Le Musée de Mariemont est le seul musée d'art et d'histoire de Wallonie. Par la volonté de son donateur, Raoul Warocqué, et de l'Etat Belge à qui il fut légué, deux buts précis lui sont assignés :

- l'exaltation et la connaissance, dans le silence d'un pare admirable et de valeur histofique, des plus hautes civilisations de l'Anciem Monde;

- le contact avec tous les aspects du passé du terroir hennuyer.

Il constitue donc, comme tout musée moderne, une unité éducative, base logistique de l'éducation populaire.

Pour arriver à mettre en valeur les chefs-d'oeuvre du Musée et à les rendre accessibles à tous les publics, les éléments suivants sont à envisager

2011 4 011 124812			1000
I Les services administratifs, scientifiques, techniques	:	968 4	m ²
III L'accueil, les services éducatils, la caletaria, la	:	578	m ²
IV Salles de conférences, de cours, d'exposition (diffusion)	:	510 428	m ² m ²
VI Salles consacrées à l'histoire, l'archéologie et les industries d'art national; ensemble de carac- tère didactique (avec réserves) VII Salles consacrées aux civilisations de l'ancien	:	696	m ²
monde: a) civilisations méditerranéennes, helléniques et chrétienne (avec réserves) 608 m2 b) fivilisations orientales et bouddhiques (avec réserves) 568 m2 VIII Appartement du conservateur IX Ascenseurs et escaliers	:	1.176 180 50	m ² m ²
Total	_	4.590	m²

I. - SERVICES ADMINISTRATIFS, Scientifiques et Techniques

A .- Groupe administratif

A	1)	le	bureau	đu	conservateur (10 x 7)	70	m2
		01	a commun	nia	ation avec : comptable (4x4) secrétaire (4x4)	16 16	m2
A	3)	le le	bureau	du	l'économe (4x4) dactylographie (4x3)	16	m2
A.	hac	un	bureau de ces :	loc	aux avec vestiaire et l		ше

	.:	6)	Centrale téléphonique 1) un local est à prévoir à cet effet à proximité immédiate du "Central électricité". Eventuellement, prévoir in interphone dans chaque local pour recherche du personnel, alarme et visite dirigée (3x3) 2) Machinerie de la centrale téléphonique (3x6)	9 m2 L8 m2	157	m 2
B	G1	rou	pe scientifique			
	В		aux pour attachés et collaborateurs sci ques	lenti ò		
	B	2) 3) 4)	Bureau des antiquités méditerranéennes Bureau de l'archéologie du Hainaut (4x Bureau des Industries d'Art (4x4) Bureau des Arts d'Asie (4x4) es quatre attachés et collaborateurs scientifiques font déjà partie du	16	5m2 5m2 5m2 5m2	
,	В	5)	personnel scientifique du Musée Tollettes à prévoir pour l'ensemble de 19 bureaux -Vestiaire et lavabo person nel pour chaque bureau . (4x4) ses bureaux des attachés et collaborateu cientifiques seront à proximité immédia le la Salle d'Inventaire	ı— ırs	5m2	
	В	6	Salle de l'inventaire (4 x4)	10	5m2	
	Д	1,	Salle du fichier photographique, des clichés de projection et des clichés d'impression (4 x 4)	10	5 <u>m2</u> 11	2m2
~	~		to shadows			
0			<u>révoir à proximité du service scientific</u>	que		
			Photographie : 1 atelier de photograph:			
	-	-	(5x6) 1 laboratoire-chambre	30	m2	
	c		noire (5x5) Fouilles: 1 laboratoire de traitement	15 t	m2	
	•	-	des objets de fouilles (5 x5)		m2	
			1 dépôt de matériel de fouilles (3x4)	12	m2	
			l dépêt de fouilles (objete provenant de chantiers	3		
			de fouilles (3x10)	30	m2	
) <u>Dessin</u> : 1 bureau de dessin + stock y afférent (5 x4)		m2	
	C	4	Mécanographie : 1 local pour l'adresse	D -		

		MCN.		
	i	le stock y afférent (4x4) à prévoir à proximité du hall privé mais éventuellement à un niveau inférieur	16	m2
C	5)	Surveillance et nettoyages		
		1) un local (salle de repos) pour les surgeillants et nettoyeurs (4 x4) 2) un réfectoire (4 x 7) 3) une petite cuisine (2x2) 4) cabines-vestiaires personnel (1x2) 5) douches (1x 2) 6) toilettes (4 x 4) 7) dépôt de matériel de nettoyage (cireuses, aspirateurs, seaux, cires, etc.) (4 x 4)	16 28 4 2 2 16	m2 m2 m2 m2 m2 m2
C	6)	Incendie : un local pour stock d'extincteurs		
		(sable, seaux, pelles, etc) (2x2) NB un petit local similaire doit être prévu à chaque niveau	12	m2
C	7)	Infirmerie une petite salle de repos-infirme- rie pouvant servir de salle pour premiers soins, avec trousse Croix- Rouge réglementaire (3x3)		m2
C	8)	Transport des oeuvres et expédition		
		A prévoir à chaque étage : un dé- pôt de matériel de transport inté- rieur des ceuvres (diables, gites, cables, rouleaux, etc) (5x5x3) un dépôt de vitrines (8x6x3)	75 144	
A	pr	évoir au sous-sol :		
C	9)	Electricité: 1) un atelier pour l'électricien (4x4) 2) un dépôt de matériel(câbles, lampes, projecteurs, etc) (5 x 5)	16 25	
C	10) Chauffage		
		une salle des chaudières (6x10)	60	m2
A	pro	évoir dans un bâtiment séparé au		

moins par un coupe-feu

C 11) Menuiserie
1) un atelier de menuiserie (5x5)
2) un dépôt de caisses d'emballage (2x8)
3) un dépôt de bois(3x8)
4) un local de déballage des oeuvres d'art expédiées en caisse (5x5)
25 m2

C 12) Un garage pour une voiture et une camionnette de service (dans une aile du bâtiment complètement isolée du reste du bâtiment au point de vue accès et incendie (6x6) 36 m2

II - APPAREILLAGE GENERAL

3

1) Electricité: A proximité immédiate du local des surveillants, prévoir un poste central d'électricité pour toutes les commandes électriques du bâtiment (interrupteurs, compteurs, tableaux généraux, voyants de détection d'incendie, de vol de court-circuit). Dans ce local dévraiblégalement être centralisés les témoins du chauffage ainsi que les raccords télphoniques directs et automatiques avec la gendarmerie et les pompiers. Un témoin d'alerte doit être prévu dans l'appartement du conservateur. (2x2)

4 m2

699 m2

- 2) Sécurité incendie . Prévoir dans chaque local un détecteur de fumée et un poussoir d'alarme , raccordé au tableau du "Gentral électricité" prévu ci-dessus, avec déclenchement d'alarme sonore . Prévoir les coupe feu réglementaires, afin d'isoler chaque étage du bâtiment en travées indépendantes pans les locaux où les ceuvres ne réclament pas de matière spéciale d'extinction, il pourrait être envisagé d'installer des extincteurs automatiques .
- 3) Sécurité vol : Système d'alarme à étudier. Quel que soit le système d'alarme ou de détection envisagé, des voyants lumineux et sonores seront prévus dans le "Central Electricité".
- 4) Chauffage . Prévoir des voyants lumineux et un contrôle automatique règlable depuis le "Gentral Electricité" . Une seule salle devant être conditionnée (les fresques

578 m2

de Bascoreale) il est possible de prévoir un petit conditionnement séparé dans le local d'exposition même (ou à proximité immédiate). Eventuellement, prévoir un conditionnement d'air réservé à certaines vitrines ou groupes de vitrines

Remarque
11 est à conseiller de faire calculer la résistance du béton
armé pour les hourdis de toutes les salles du Masée pour une
surcharge minimum de 1.500 m m2. L'affectation de ces locaux pourrait être modifiée lors d'acquisistions nouvelles
ou lors d'expositions groupées de sculptures (sculptures
lourdes à déplacer).

III .- L'ACCUEIL

D 1) Hall d'entrée où peut être exposé "l'objet de la semaine" et pouvant contenir en moyenne 40 personnes (15 x 15) 225 m2 D 2) Vestiaire pour visiteurs (2x3) 6 m2 12 m2 Toilettes pour visiteurs (6x2) D 4) Comptoir de vente de publications (5 x 3) 15 m2 D 5) Local du stock de publications (5 x 3) 15 m2 D 6) Bureau du service éducatif (5x5) 25 m2 Il serait utile de prévoir, dans le hall principal, une entréesecondaire, avec clôture et clefs de service, réservée essentiellement aux Services administratifs, scientifiques ettechniques, aux surveillants, aux fournisseurs et aux visiteurs des services intérieurs . Cette entrée doit être sous surveillance d'un huissier qui a pour mission de diriger le visiteurvers le service adéquat et d'éviter ainsi tout dérangement inutile des services ou toute entrée d'inconnus dens le bâtiment . Cafetaria D 7) Cafétaria (15x10) 150 m2 D 8) Salle de détente et fumoir (10x10) 100 m2 Ces deux locaux doivent avoir une belle vue sur le parc D 9) Petite cuisine pour préparation de plats froids et éventuellement pour ravitailler le réfectoire du personnel-frigo (3 x 5) 15 m2 D 10) Caves de réserves pour boissons victuailles (5 x 5) 25 m2

IV .- DIFFUSION

E 1) Salle de conférence équipée, pouvant contenir 150 personnes communiquant avec : (10 x 25)

250 m2

6

E 2) Salle d'exposition temporaire (8 x 20)

160 m2

E 3) Salle de cours pouvant contenir 30 personnes (10 x 10)

100 m2

Important: Ces différentes salles doivent être directement accessibles du hall d'entrée. L'association " les Amis de Mariemont", divers cercles d'afchéologie, de bibliophiles, etc. donnent chaque année plusieurs conférences au Musée (une dizaine en tout) de 5, à 150 auditeurs. La salle de cours destinée à préparer les groupes scolaires à la visite de la partie du Musée qui concerne les civilisations de l'ancien Monde (voir 7°)

Ces différents locaux prévus pour la diffusion devraient être l'outil d'une éducation permanente assurée par le personnel

du service éducatif, animateur de culture N.-B. - Malgré l'état précaire du Musée de Mariemont 237 groupes scolaires, de jeunesse ou d'éducation populaire y ont été

510m2

V .- BIBLIOTHEQUE

guidés en 1963 .

L'ensemble de la bibliothèque compte à l'heure actuelle 80,000 volumes, chiffre dont on peut prévoir une constante extension

F 1) Réserve précieuse
La bibliothèque de Mariemont, dans son état actuel, est célèbre. Il y aurait donc lieu d'en reconstituer l'essentiel en y classant le510.000 volumes précieux ou rares (250 m de rayon)
(10 x 15)

Elle potrait en certaiss (25, être Elle devrait être éclairée artificiellement pour des raisons de conservation

1	72)	Salle de lecture La salle de lecture avec annexes (toilette vestiaires) doit être conque pour dixlecteurs et donner directement sur le parc (éclairage naturel) Les ouvrages de consultation courants : dictionnaires, encyclopédies, manuels, etc. y sont à la disposition du public : 5.000 volumes (125m de rayon) (10 x 10)	100m2	
	F 3)	Salle du fichier, vitrée (pour pouvoir être surveillée) à situer à côté de la	6m 2	
0.000	F 4)	salle de lecturé (3 x 2) Bureaux du bibliothécaire et de l'aide-bibliothécaire	36m2	
	F 5)	(5 x 4) et(4 x 4) Salle des périodiques , accessibles aux lecteurs (actuellement 268 périodiques = 300 m de rayon) (8 x 10)	80 m2	
	Impo	Magasins. Les magasins, à rayons de fer et 2 étages bas, doivent être éclairés électriquement. Ils doivent être prévus pour 70.000 volumes = 1500 m de rayon (travées distantes de 80 cm) (4 x 10) rtant : La bibliothèque doit être située pues et facilement accessibles aux lec- s venant de l'extérieur	40 m2	
	F 7)	A proximité de la bibliothèque, pré- voir un petir local avec grandes tables pour le déballage des livres (4 x 4)	16 m2	128 m

VI.- MUSEE: SALLES D'HISTOIRE, d'ARCHEOLOGIE ET DES INDUSTRIES D'ART

> Salles d'histoire Ces salles pourraient donner sur le parc.

G 1) Salle d'histoire de Mariemont .

Surface de 8 x 10. Hauteur 6 m.aved galeries permettant la présentation de
tableaux et tapisseries . Six vitrines,
Un escalier du XVIIIe siècle provenant
du château du Carondelet, récemment reçu
en don au Musée, devrait être installé
dans cette salle qui évoquerait Mariemont du XVIE au XXe siècle (8 x10)

G 2) Salle d'histoire du Hainaut (8x10) 80 m2
G 3) Salle d'histoire générale .
Salle qui pourrait être installée dans
l'actuelle "salle de marbre"(temple).
Exposition d'autographes (la bibliothèque en conserve plus de 5.000) permettant une évocation didactique de
l'histoire de Belgique, de l'Histoire
générale et de l'histoire littéraire.
Un éclairage artificiel s'impose,
étant donné la gragilité des documents exposés

Archéologie régionale

H 1) 15.000 objets conservés (800 présentés au public et le reste en réserve. Galerie d'une longueur de 25 m.Trente vitrines encastrées. Largeur de la galerie 4 m.

100 m2

H 2) en annexe : salle de 8 x 6 à rayonnages pour réserves archéologiques et petits bureau de 4 x 4 à la disposition des archéologues qui souhaitent étudier les objets . Il importe que ces réserven soient proches de la galerie, ceci pour faciliter la recherche scientifique

Les industries d'art

1 1) Galerie des porcelaines de Tournai 1.500 pièces conservées, 800 présentées, le reste en réserve. (30 x 4) 30 vitrines encastrées . Vue sur le parc

120m2

1 2) Salle des dentelles et des tissus
300 plèces dont 80 présentées, le
reste en réserve. Eclairage artificiel. Six vitrines sur tablesà
tiroirs et 4 vitrines murales
(6 x 4)

24 m2

1 3) <u>Salle des métaux</u>
250 pièces dont 100 présentées, le reste en réserve. Eclairage naturel Huit vitrines murales, une vitrine centrale (6 x4)

24 m2

I 4) Salle des cuirs

Spécialement des reliures, dont Mariement possède une collection célèbre de 400 pièces qui pourrait s'accro itre un jour par legs. Necessité d'éclairage artificiel (6 x 4)

24 m2

I 5) En annexe : Une grande salle de réserve à rayonnages pourrait être conque pour les trois sections I, II et III . Eclairage artificiel (8×10)

Important : Les salles du Hainaut et des Industries d'Art sont très visitées par les écoles; leur présentation doit donc être didactique, percutante et claire . D'autre part, les visites des écoles sont bruyantes, Il faut donc grouper ces salles dans un même secteur et les séparer : 1° de la salle de détente; 2°de la bibliothèque, 3º des salles des civilisations de 1º Ancien Monde. Celles-ci seront également accessibles aux écoles, mais présentées dans un tout autre esprit .

696 m2

VII .- MUSEE : Les civilisationsde l'Ancien Monde

Pour chaque section, présentation sur 3 plans: a) les chefs-d'oeuvre isolés, sans commen-

taires visuels ;

- b) les salles didactiques : objets et sculptures de qualité présentés avec photos, tableaux chronologiques, cartes, etc.
- c) réserves accessibles aux spécialistes
- A- Egypte- Proche Orient- "Croissant fertile" Une centaine de pièces
 - J 1) a) Salle de 8x10 Hauteur 6 m. 6 statues et 1 vitrine

80 m2

b) Galerie de 4 x 8 , six vitrines trente statues et objets

32 m2

B- Grèces, Etrurie, Gréco-bouddhique, Galloromain, Invasions, Moyen-Age- Christianisme

a) quatre salles de 8x10. Hauteur 6 m. Pour chque salle, dix statues et quelques objets (une vitrine par salle) (4 x 80 m2) N-B .- Prévoir une salle conditionnée pour les fresques de Boscoreale

b) Quatres galeries de 4 x8 . Six vitrines murales par galerie. Une soixantaine d'objets et de statues par galerie (32m2 x 4)

128 m2

6) Réserve : une salle de 6 x 8 pourant contenir les réserves de A et B

C- Chine, Japon, Corée, Indi-Chine, Indes (Boouddhisme)

2.500 objets et quelques statues

a) Quatre salles de 8 x 10 (une centaine d'objets par salle) (80 m2 x 4)

320 m2

b) Quatre galeries de 4 x 8 . Six vitrines murales par galerie (200 objets par salle) (32 m2x 4) c)Réserve : une salle de 10x12

128 m2 120m2

Important : les salles "a" devront être éclairées naturellement avec de temps à autre une belle échappée sur le parc . Ce sont des salles de chefs-d'oeuvre , donc de calme et de silence . les salles "b" plus didactiques pourront être en partie et complètement éclairées artificiellement . les salle "c" (réserves)seront munies de rayonnages et de vitrines rangées sur travées (éclairage artificiel)

Les explications sur les objets des salles "a" seront données aux écoles dans la salle de cours, proche de l'accueil (voir 4e Diffusion), de telle sorte que rien ne vienne troubler la calme que nécessite la perception des chefs-d'oeuvre .

1.176 m2

VIII .- Appartement du Conservateur

A proximité immédiate du bureau du conservateur (à situer de préférence à l'étage, au-dessus du bureau du conservateur)

180 m2

IX .- Amcensuars et escaliers

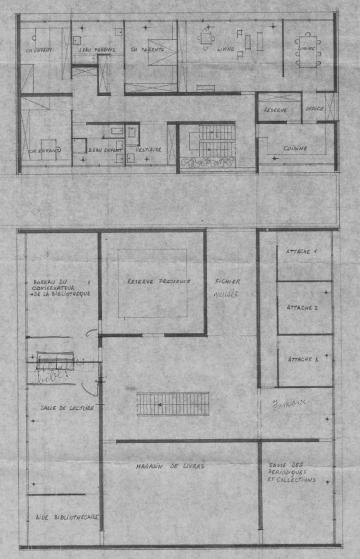
50 m2

Surface totale

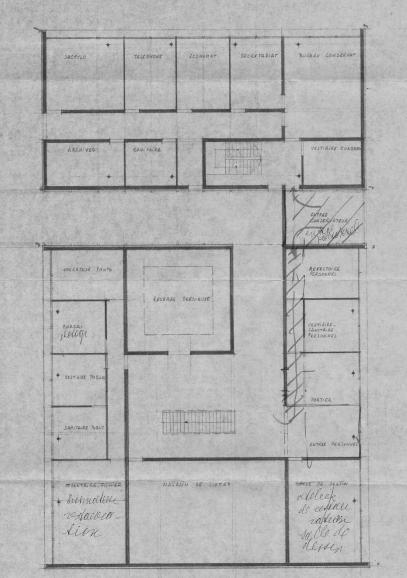
4.590 m2

Annexe 14 : Modification de fonction, d'appartement en bureaux, 03/09/1965.

Document provenant du FADMRM (Musée – reconstruction – Collection H²-2009), AMRM.



ETAGE 05.09.65 Echelle 1cm/a.



REZ 13 09 65 echelle roulm

Annexe 15 : Propositions d'aménagements divers à l'intérieur du Domaine de Mariemont, 24/04/1973 Document provenant du FADMRM (A.G. 00 01), AMRM.

Propositions d'aménagements divers à l'intérieur . Domaine de Mariement

lère phase : Aménagement d'un parking à l'emplacement de l'ancien potager.

Aux premiers beaux jours, les environs du parc et surtout la belle "drève" d'accès sont envahis par les voitures en stationnement. La réouverture du Musée et la proximité des autoroutes ne manqueront pas d'en accroître encore le nombre. L'aménagement d'un parking d'une capacité suffisante apparaît comme une nécessité inéluctable. Il permettrait, en outre, d'interdire le stationnement dans la "drève", dont les accotements seraient ainsi rendus aux piétons.

Aucun emplacement n'est possible " aux abords immédiats du parc, sauf éventuellement en contre-bas de la gare de Mariemont, sur le site de l'ancien charbonnage, mais cet endroit a le défaut d'être éloigné du Musée. En revanche, l'ancien potager situé dans la partie nord du parc s'y prêterait parfaitement.

Clos de murs sur trois côtés, il comporte un accès direct par la grille de la rue du Parc : les voitures pourraient le gagner directement sans gêner les promeneurs ; elles y seraient totalement dissimulées aux regards, à condition d'étoffer un peu les plantations sur le côté sud. Il suffirait de construire une rampe en tre les deux terrasses qui le composent, sans toucher au reste du décor architectural. Les emplacements de stationnement seraient de préférence en gazon armé de caillebotis en béton vibré, les allées d'accès recevant un revêtement hydrocarboné "Topeka" identique à celui de l'allée d'honneur. La sortie des piétons se ferait par le sud, à proximité immédiate du Musée.

Le potager fait actuellement partie de la parcelle occupée par les Ecoles provinciales horticoles (cf. 3e phase). Mais celles-ci s'en débarrasseraient volontiers, car la terre est complètement épuisée et devient impropre aux cultures maraîchères. Toutefois, elles tiennent à conserver provisoirement certains locaux qu'elles y ont aménagés en salles de classe. Le construction de locaux préfabriqués de capacité équivalente au lieu-dit "Golombf" permettrait de lever rapidement cet unique obstacle.

2è phase : Réérection de la statue de "la Source" à l'emplacement de l'ancien "atrium".

La suppression de la pièce d'eau située à l'est de l'ancien château musée a entraîné le déplacement de la statue en bronze de " la Source" par Jef
Lambeaux, qui la surplombait. Lors de sa réunion du 21 avril 1969, la Commission
administrative du Domaine a marqué son accord de principe sur la réérection de la
statue au nord des étangs situés entre la grille d'honneur et le Musée, à l'emplacement de l'ancien " atrium", ainsi que sur la démolition du portique subsistant de
celui-ci.

L'élatrium" avait été construit vers 1900 pour abriter temporairement les cellections d'antiques de R. Wzocqué. Lorsqu'elles eurent été transportées dans l'aile sud du bhâteau, ajoutée en 1910, il fut détruit, à l'exception du portique d'entrée. Ce dernier, fortement dégradé, semble avoir aujourd'hui pour unique fonction de servir de support à des graffiti d'un goût souvent douteux ! La rénovation de ce coin du parc s'impose également pour des raisons d'hygiène : l'eau stagnant au voisinage du portique favorise la formation de vase qui, dès les premières chaleurs, écarte les promeneurs par son odeur nauséabonde. En effet, l'alimentation se fait curieusement entre des deux étangs, dont l'un se déverse dans l'autre, si bien que l'extrémité de l'étang supérieur, où se dresse le portique, n'est jamais irriguée. Par ailleurs, les étangs n'ont plus été curés depuis de nombreuses années.

Je crois savoir que le Service du Plan vert a l'intention de faire procéder au nettoyage et à la réparation du fond des étangs dans un avenir proche (?). Il conviendrait d'en profiter pour revoir complètement et le système d'alimentation et l'aménagement de la partie nord des étangs. Je suggère

- l° l'aménagement d'un bassin à l'emplacement de l'"atrium" après démolition du portique de celui-ci ;
- 2° l'érection au centre du bassin de la statue de " la Source" sur un haut socle en petit granit, de dessin moderne, mais harmonisé tant au style de l'oeuvre qu'à celui du parc ; les deux grands bas-reliefs des " Passions humaines", également dus à Jef Lambeaux, qui ornaient in ancien socle en rocailles, aujourd'hui détruit, seraient replacés de façon similaire sur les côtés du nouveau;
- 3° le rétablissement de la statue dans sa fonction primitive de fontaine et l'installation de bouches d'eau complémentaires autour du socle ;
- 4° l'alimentation de l'étang supérieur au départ du bassin dont question sub l°, lui-même étant alimenté par la fontaine décrite sub 3° l'alimentation actuelle, contraire à toute logique, étant supprimée.

Il conviendrait peut-être d'envisager la remise en service du puits artésien situé à quelque 120 m de l'extrémité nord des étangs, puits qui a été comblé pour des raisons que j'ignore. On assurerait ainsi une alimentation économique des deux étangs - lesquels constituent, soit dit en passant, une importante réserve d'eau statique d'une utilité primordiale en cas d'invendie. Un groupe hydrophore dés saffecté, appartenant au Musée, pourrait éventuellement être réutilisé à cette fin.

3e phase : Aménagement des anciennes écuries en extensions du Musée.

Le nouveau bâtiment du Musée, conçu en 1961, est à peine suffisant peur accueillir l'ensemble des services existants. L'extension prévisible - et indispensable - des réserves et des services scientifiques et techniques (documentation, bibliothèque) rend inévitable à court ou moyen terme l'aménagement de locaux supplémentaires. D'autre part, le Musée manque de locaux pour les "activités éducatives", non prévues dans le programme de 1961. La conception architecturale du nouveau bâtiment excluant a priori toute extension de celui-ci et d'autres constructions dans le parc n'étant guère souhaitables, la solution la meilleure me paraît être la reprise par l' Etat des bâtiments mis en 1922 à la disposition des Ecoles horticoles.

Ceux-ci - d'anciennes écuries transformées - ne sont plus adaptés aux nécessités pédagogiques et sont d'ailleurs trop petits. Le terrain qui les accompagne ne convient plus aux besoins de l'enseignement (cf. 1ère phase). La

direction des Ecoles souhaiterait regrouper l'ensemble des installations : terrain qu'elles possèdent à l'autre bout de la "drève" de Mariemont, au li "Colombî". Les plans existent , mais jusqu'à présent la Province n'a pas crouvé les crédits pour les réaliser. Le financement des constructions de l'enseignement subventionné, prévu dans l'accord gouvernemental, apporte un espoir dans ce domaine. Une action concertée du Ministère de la Culture française et de l'Administration provinciale se révélerait sans doute efficace.

Le départ des Ecoles provinciales n'aurait pas pour seul avantage de permettre l'extention des locaux du Musée. La présence dans l'enceinte du Domaine, pratiquement à côté du Musée, d'an internat où des éléments troubles pourraient facilement se glisser, constitue une entorse aux règles élémentaires de sécurité, d'autant plus grave que le conservateur du Domaine et les gardes du parc n'ont aucun droit de regard sur ce qui se passe à l'intérieur des bâtiments occupés par les Ecoles. L'aire servant de cour de récréation et de terrain de sport ne contribue pas non plus à l'emballissement du parc.

Dans l'hypothèse où les anciennes écuries seraient reprises par le Musée, les services administratifs y seraient transportés, ainsi que les ateliers-sauf si la 4e phase pouvait être mise immédiatement en chantier. Elles accueilles raient également des salles d'expositions temporaires, des locaux pour les "activités éducatives" (animation, expression libre, etc.) et éventuellement une "garderie". Une partie des dortoirs actuels seraient maintenus pour accueillir des stagiaires, notamment en période de fouilles archéologiques. L'aile "administrative" du Musée serait réservée aux services scientifiques et techniques (auxiliaires de la recherche), ainsi qu'aux services d'accueil. Un passage souterrain pourrait relier les deux bâtiments.

4e phase : Aménagement des hangards en bordure de la rue du Parc.

En complément de l'aménagement des anciennes écuries (3e phase), d'autres extensions pourraient être prévues - éventuellement à plus long terme - à l'emplacement des hangards appuyés au mur de clôture qui borde la rue du Parc. Il s'agirait cette fois de la construction d'un bâtiment bas, à un seul niveau, dont la hauteur serait sensiblement la même que celle du mur. Il comprendrait

- une extension éventuelle de la conciergerie existante (cf. 5e phase) ,
- une chaufferie pour la conciergerie et l'ensemb le du bâtiment (sauf les remises),
- un garage pour les véhicules de service du Musecet du parc,
- des vestiaires pour le personnel du Musée et du parc,
- éventuellementt, un réfectoire, à moins que celui-ci prenne place dans les anciennes écuries,
- des ateliers,
- des remises, notamment pour le gros matériel de fouille et le matériel d'entretien du parc.

L'emplacement, à côté de la grille de la rue du Parc - par où se ferait également l'accès au parking (lère phase)-, est idéal : véhicules de services et fournisseurs de matériaux pour les ateliers seraient tenus à l'écart du parc. Le parking en dents de scie existant en bordure des hangards accueillerait les véhicules du personnel administratif et ouvrier.

5e phase : Rénovation des conciergeries.

Les cinq conciergeries du parc, dont les bâtiments datent du XIXe siècle, sont loin d'offrir le confort minimum qu'un ménage de concierges est en droit d'attendre aujourd'hui. Elles se sont agrémentées au cours des temps d'adjonctions d'une utilité parfois contestable et d'un effet généralement désastreux.

Je suggère

- l° de maintenir les seuls bâtiments qui forment une unité architecturale avec l'enceinte du parc, de les réparer (toitures notamment) et de détruire toutes leurs annexes;
- 2° d'aménager l'intérieur des bâtiments conservés dans une optique moderne, simple, rationnelle et confortable;
- 3° de les compléter par des constructions dont le style s'harmonise avec le leur, de manière à accueillir des locaux et installations indispensables qui n'auront pu trouver place dans les bâtiments anciens conservés.

Il serait souhaitable de profiter de ces aménagements pour adjoindre aux conciergeries de la grille fi'honneur (nord) et de la gare de Mariemont (sud) des installations sanitaires à l'usage des visiteurs. Ces installations font actuellement cruellement défaut. Elles soraient surveillées et entretenues par les concierges - éventuellement moyennant une indemnité.

Remarque générale :

Les aménagements proposés impliquent la collaboration de plusieurs services, à savoir, outre le Musée de Mariemont, le Service du Plan vert, la Régle des Bâtiments de l'Etat à Mons, l'Administration provinciale du Hainaut.

Suivant la nature des travaux, le financement sera assuré par le Ministère de la Culture française, celui des Travaux publics et, dans la mesure où il serait appelé à subsidier la construction de nouveaux bâtiments pour les Ecoles provinciales horticoles, celui de l'Education nationale.

Les aménagements devraient être réalisés progressivement, suivant un plan établi de commun accord par tous les services intéressés. Toutefois il est hautement souhaitable que la lère phase (parking) soit achevée au moment de la réouverture du Musée (mars 1974).

Le Conservateur du Domaine,

Annexe 16 : Extension du sous-sol de l'aile de la conservation, 10/1977

Document provenant du FRB (D058 - Correspondance), ALOCI.

Extension du sous-sol de l'aile de la conservation. Anémagements divers.
Avant-projet de programme.

1º Généralités.

Les travaux demandes ont pour but

a. d'étendre la superficie disponible pour les réserves d'objets de collection
et de livres, les entrepots et les vestiaires du personnel;
b. d'assurer une meilleure distribution de ces locaux;
c. d'améliorer l'accès et la circulaition des objets pondéreux (vitrines,
meubles, machines, statues etc.).

a. la construction d'un entrepott sous le parking situé au nord de l'ailc de la conservation,
b. l'aménagoment d'un vestiaire et d'installations sanitaires au même endroit en bordure de la cour anglaise existante,
c. l'aménagement d'un cinquiène magasin à livres à côté du magasin existant au sous-sol.

Il est à noter que a. le parking devra être rétabli dans son état actuel à l'issue des travaux, b. le Musée dispose de crédits suffisants pour assurer l'ameublement des locaux nouvellement construits, aménagés on libérés.

2° Entrepot

L'entrapot visé sub l°, a est destiné à accueillir le matériel et mobilier en réserve actuellement entraposé dans le sous-sol de l'aile de la conservation, ainsi qu'une partie des économats aménages provisoirement au même endroit. L'espace ainsi libéré sera aménage en réserves d'objet de collection et magasin à livre.

L'entrepot occupera la totalité de la superficie du parling, à l'exception d'une bande au sud, le long de la cour anglaine, réservée au vestiaire visé sub l°, b et 2°. Il s'agira d'un local unique, d'un scul tenant, comportant un minimum de supports. Une partie sera cloisonnée par des grillages délimitant plusieurs économats, dont l'emplacement sera déterminé de commun accord avec l'auteur du projet.

L'entrepot sera accessible de plain-pied par le couloir A.1.1 (existant) depuis l'intérieur du Musée : une baie sera percée dans le voile en bêton à l'extrémité nord du couloir. Une autre baie sera percée à l'extrémité ouest de la cour anglaise assurant à la fois un accès extérieur à l'entrepet et une sortie de secours pour le vestiaire. Un troisième accès sera constitué per un plancher élévateur communiquant avec le parking : il permettra l'introduction ou l'évacuation aisées d'objets pondéreux.

L'entrepot pourra être ventilé par des prises d'air extérieur. Un chauffage ne semble pas a priori nécessaire.

.../...

3º Vestiaire

Le vestiaire est destiné au personnel de surveillance et aux ouvriers, soit 30 agents prévus au cadre, plus un technicien mis à la disposition de Musée en permanence par la firme chargée de la gestion des installations de chauffage, électriques et sanitaires. Il remplacera les deux vesticires actuels (locaux A.2.17) 19), dont la superficie totale (17 m2) est nettement insuffisante.

-ac 1 5 . 4

Il sera accessible depuis l'accès sud de l'entrepot et affectera la forme d'un couloir longeant la cour anglaise. Des fenêtres synétriques de celles de la menuiserie (A.I.5) assureront la ventilation et l'éclairage. Les trois lavabos et la douche qui équipent les vestiaires actuels pourront y être transportés. L'installation d'une douche supplémentaire et de deux CC paraît souhaitable.

Le vestiaire sera chauffé et éclairé artificiellement conformément aux normes applicables à ce type de local.

4° Magasin à livre

Un cinquième magasin à livre sera aménagé dans l'espace A.I.2. L'accès se fera par l'angle sud-est, à proximité de l'accès au magasin A.I.6. Les travaux comprendront :

- la construction d'un mur dans le prolongement du mur sud du local A.1.16,
- l'installation d'un éclairage analogue à celui des magasins existants,
- le branchement du local sur l'installation de climatisation des magnains adjacents.

Le mobilier sera fourni par le Musée.

5° Aménagements divers

En complément des travaux énumérés ci-dessus, les aménagements suivants sont souhaités :

- adaptation de l'éclairage des locaux A.1.16 et A.1.17, destinés à devenir des réserves pour objets de collection,
- suppression des cloisons entre les locaux A.2.17 à 19 (rez-de-chaussée) pour en faire un local unique destiné à la mécanographie.

Le présent programme est évidemment sujet à compléments et révision en accord avec la Rémie des bûtiments de l'Etat, maître de l'ouvrage, et l'auteur du projet.

Catalita 1977

G. Shirit Albecters a.i. to make a Shiritmishous Annexe 17 : Evolution de l'aménagement du puis de lumière du musée souterrain

Documents provenant de la photothèque du musée et photographie prise par l'auteur.



Annexe 18 : Evolution de l'aménagement de la cafétaria

Documents provenant de la photothèque du musée et photographie prise par l'auteur.

